

# Schéma de Cohérence Territoriale

## Dossier d'Approbation

### Elaboration du SCoT

Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

#### Rapport de Présentation *Pièce 1-Rapport de Présentation*



SCoT :

- arrêté par délibération du Conseil Communautaire le 17 Juin 2013
- approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 17 février 2014

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire le 17 février 2014

Le Président.

Pierre ANDRÉ

Avec le concours financier





## Gestion du document

### REFERENCES

<i>Référence interne</i>	RAPPORT DE PRÉSENTATION CASQ - pièce 1
<i>Version.révision</i>	2.0
<i>Date</i>	24/01/2014

### REDACTION

Rôle	Nom
<i>Auteurs principaux</i>	Perrine THEILLARD, Philippe PLANTAGENEST, Lisa VINASSAC, Didier DELZOR
<i>Autres auteurs</i>	Véronique BISSON
<i>Contrôle qualité</i>	Perrine THEILLARD

### SUIVI DES MODIFICATIONS

Indice	Date	Origine	Contenu
<b>V1.01</b>	15/04/2013	Version d'origine	Dossier d'arrêt
<b>V2.01</b>	24/01/2014		Dossier d'approbation



Le présent document été réalisé sous l'égide du groupement « PROSCOT », pour le compte des EPCI du Pays du Saint-Quentinois

# **SOMMAIRE DU RAPPORT DE PRESENTATION (pièce 1)**

**Pièce 1/0a : EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE SCOT**

**Pièce 1/0b : ANALYSE ET JUSTIFICATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE**

**Pièce 1/1 : DIAGNOSTIC**

**Pièce 1/2 : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

**Pièce 1/3 : ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS MENTIONNES A L'ART. L.  
122-1-12 et 13**

**Pièce 1/4 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

**PIECE 1/5 : PHASAGE**

**PIÈCE 1/6 : RESUME NON TECHNIQUE**

# **RAPPORT DE PRESENTATION**

## **(pièce 1)**

**Pièce 1/0a :**

**EXPLICATION DES CHOIX RETENUS  
POUR ETABLIR LE SCOT**

# PREAMBULE

## Contexte législatif et objet

Le code de l'urbanisme, dans sa version actuelle, héritière de la Loi SRU, mais également de la Loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) du 12 juillet 2010, dite « Grenelle II », définit précisément le contenu du rapport de présentation du SCOT :

### Article L122-1-1 du code de l'Urbanisme (Créé par Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010)

« Le schéma de cohérence territoriale respecte les principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1.  
Il comprend un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durables et un document d'orientation et d'objectifs. Chacun de ces éléments peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques. »

### Article L122-1-2 du code de l'Urbanisme (Créé par Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010)

«Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.  
Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs. □□  
Il décrit l'articulation du schéma avec les documents mentionnés aux articles L. 122-1-12 et L. 122-1-13, avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte. »

Par ailleurs, l'article L 121-10 du même code (chapitre commun aux SCOT, aux PLU et aux cartes communales) assujettit les SCOT à une évaluation environnementale :

*«dans les conditions prévues par la directive 2001 / 42 / CE du Parlement européen et du Conseil, du 27 juin 2001».*

**Le présent document répond aux exigences de l'article L122-1-2 et justifie les choix ayant conduit à l'élaboration du P.A.D.D. et du D.O.O., ainsi que les objectifs chiffrés de consommation d'espace du SCOT.**

**Il participe du processus d'évaluation environnementale en continu, puisqu'il retrace l'analyse des impacts potentiels du projet sur l'environnement avant que celui-ci n'ait été décidé.**

— —

## Des choix à double échelle

Le projet de territoire du Pays du Saint-Quentinois a été réalisé à deux échelles complémentaires :

- Celle de la **Conférence de Pays** (123 communes, plus de 130 000 habitants) : à cette échelle peut se déployer le positionnement du territoire, son équilibre interne, ses dynamiques par rapport à son environnement proche et lointain, les problématiques de transport et de déplacements, d'équipements structurants, et d'infrastructures tant humaines que naturelles.
- Celle de **chaque EPCI**, et donc de chaque SCOT, où, dans le cadre du « projet » du Pays, peut se décliner la contribution de chaque espace au développement général, et les objectifs des politiques publiques locales, portées par les communes ou les communautés, et qui traitent plus précisément du cadre de vie des habitants.

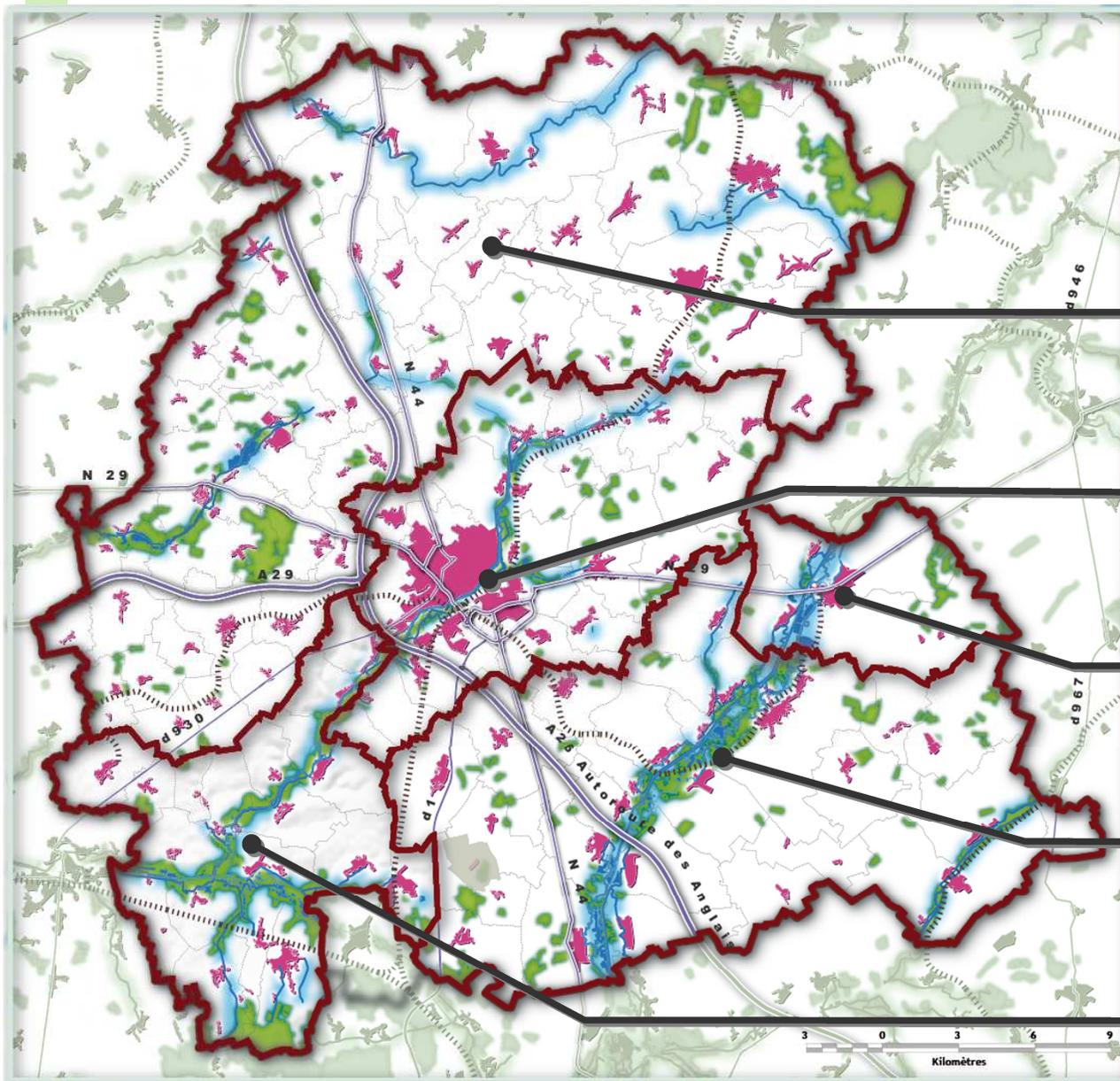
Le diagnostic et l'état initial de l'environnement ont en effet montré que les espaces du Pays du Saint-Quentinois sont divers, se comportent de façon souvent divergente mais peuvent constituer, pour chacun d'entre eux, un apport spécifique au développement de l'ensemble.

Les choix stratégiques à l'origine du P.A.D.D. et du D.O.O. s'inscrivent dans cette dimension de projet à double échelle, afin **d'allier enjeux globaux de développement du Pays et enjeux de proximité**, vécus comme solidaires mais différenciés.

En conséquence, les documents stratégiques du projet comportent des parties globales, et des parties locales adaptées aux enjeux spécifiques de chaque EPCI.

C'est pourquoi, la présente explication des choix retenus dans l'élaboration du projet du SCOT aborde le processus aux deux échelles :

- Le diagnostic / état initial de l'environnement et l'analyse des enseignements tirés de cette **phase exploratoire** adopte une approche commune, tout en pointant les complémentarités et différences de chacun des espaces correspondant à un EPCI.
- L'explication des débats et réflexions ayant mené au choix de la **stratégie du P.A.D.D.** s'appuie principalement sur une base globale, puisque les réflexions prospectives se sont menées dans le cadre de la conférence de Pays, et la comparaison des scénarios s'est réalisée à l'échelle pertinente du Saint-Quentinois dans son ensemble.
- La justification de **l'articulation du D.O.O.** avec les enjeux initiaux et la stratégie du P.A.D.D. relève quant à elle d'une analyse appropriée au SCOT et à ses orientations spécifiques.



**LES 5 SCOT DU PAYS DU SAINT-QUENTINOIS**  
*(populations légales 2012)*

**SCOT DU PAYS DU VERMANDOIS**  
 54 Communes, 31 862 habitants

**SCOT DE L'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN**  
 20 Communes, 72 579 habitants

**SCOT DU VAL D'ORIGNY**  
 4 Communes, 3 375 habitants

**SCOT DE LA VALLEE DE L'OISE**  
 27 Communes, 13 192 habitants

**SCOT DU CANTON DE SAINT-SIMON**  
 18 Communes, 9 004 habitants

## PREMIERE PARTIE :

# EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU P.A.D.D.

## Les enseignements tirés de la phase de diagnostic : forces, faiblesses et enjeux

L'élaboration du SCOT est également marquée par les effets de la réforme territoriale, qui aboutit, notamment, à une modification du périmètre des SCOT du Pays du Saint-Quentinois.

Ceux-ci restent fondés sur les territoires des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI – communautés de communes et d'agglomération), mais ces EPCI connaissent un regroupement entre la Communauté de Communes du Val d'Origny

et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise, effectif au 01/10/2014.

Compte-tenu des délais d'arrêt et d'approbation, les SCOT du Pays Saint-Quentinois seront réalisés sur chacun des périmètres d'EPCI existant avant cette date (soit 5 EPCI dans le Pays).

### Les enjeux transversaux du diagnostic

En conclusion des différents chapitres sectoriels et transversaux du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du SCOT, il convient de rassembler les enjeux soulevés dans l'ensemble de ces documents, afin d'évaluer le « champ des possibles » laissé aux SCOT pour fixer les objectifs des politiques publiques d'urbanisme et d'aménagement.

Conformément à l'esprit de la Loi S.R.U., renforcé sur ce point par le « Grenelle Environnement » et ses traductions législatives et réglementaires, il apparaît opportun d'exposer ces enjeux, qui ont été examinés analytiquement dans chaque chapitre thématique, de façon à la fois synthétique et transversale, c'est-à-dire en favorisant les interactions et les convergences.

Les tableaux des pages suivantes résument les principaux éléments de ces enjeux, répartis en **sept thématiques transversales**.

Ces enjeux dessinent bien souvent « en creux », des orientations possibles, mais ils laissent une très large marge de décision et de choix stratégiques aux EPCI responsables de l'élaboration des SCOT pour déterminer leurs projets de territoire.

<b>Modes de développement</b>	<p>Le mode de développement du Pays du Saint-Quentinois est marqué par une crise économique de long terme, dont les effets démographiques et sociaux sont de grande ampleur.</p> <p>Situé dans un espace médian, entre Ile-de-France et Nord-Europe, le Pays du Saint-Quentinois ne peut s'appuyer que faiblement sur les dynamiques externes.</p> <p>Cependant, dans la dernière période, un rebond économique et une stabilisation démographique sont perceptibles, malgré l'importance dans le territoire, de la crise financière et économique mondiale actuelle.</p> <p>Ces évolutions récentes sont extrêmement fragiles et présentent des profils très différents selon les secteurs du territoire.</p> <p>Une réalité économique plus performante s'affirme dans l'agglomération de Saint-Quentin, tandis qu'une croissance plus résidentielle se fait jour dans le sud du territoire.</p> <p>Au total, le développement reste cependant déséquilibré, les éléments de durabilité (organisation unipolaire autour de l'agglomération de Saint-Quentin, actions environnementales importantes, amélioration des services et équipements) étant contrebalancés par une situation de précarité sociale et économique.</p>
-------------------------------	--

<b>Gestion de l'espace</b>	<p>Dans un territoire rural, où les zones agricoles représentent plus de 85 % des surfaces, la gestion de l'espace n'a pas été au centre des préoccupations jusqu'à une période récente.</p> <p>La relative faiblesse des développements résidentiels n'a pas fait obstacle à une consommation d'espace qui demeure modeste comparée à d'autres territoires, mais qui enregistre une consommation unitaire (par nouveau logement) loin d'être négligeable.</p> <p>Les surfaces à destination économique sont relativement importantes, avec une offre non occupée en accroissement sensible.</p> <p>La préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers est une donnée incontournable du SCOT.</p> <p>La conciliation entre les besoins du développement économique et résidentiel et la préservation du cadre de vie qui rendent l'attractivité possible, est une question cruciale à l'échelle du territoire.</p> <p>Elle confronte cependant le territoire au besoin de maîtriser et d'organiser l'évolution de son espace, autour de l'architecture de ses villes, de ses bourgs et de ses villages, dans une perspective qualitative venant en soutien de son attractivité.</p>
----------------------------	--

<b>L'équilibre du territoire</b>	<p>L'équilibre du territoire, c'est d'abord l'équilibre global avec une économie encore insuffisamment créatrice de richesses, et des éléments de précarité de niveau élevé et en accroissement sensible..</p> <p>Dans ce cadre, l'équilibre urbain reste un enjeu fort tant pour l'agglomération de Saint-Quentin que pour les secteurs plus ruraux.</p> <p>Le territoire dispose d'un maillage dense d'équipements et de services, au premier chef desquels il faut compter le pôle universitaire de Saint-Quentin, ce qui constitue un atout important, mais la répartition de ces aménités reste marquée par l'importance du pôle de Saint-Quentin et par la difficulté de maintenir le maillage des bourgs en-dehors de l'agglomération.</p> <p>Le mode de développement contraint a donc créé une situation incertaine sur le plan de l'organisation interne du territoire, qui constitue cependant une des ressources indispensables à son équilibre et à son rayonnement, tant économique et résidentiel.</p> <p>Le rôle des différents pôles au sein du territoire sera une des questions essentielles dans l'optique de l'utilisation des complémentarités des différents espaces et secteurs du territoire en vue du développement de l'ensemble.</p>
----------------------------------	--

<b>L'économie des flux</b>	<p>Si le territoire n'est plus enclavé sur le plan des infrastructures, si le projet du Canal Seine-Nord Europe est de nature à replacer le Pays du Saint-Quentinois au centre d'un faisceau de flux économiques de grande ampleur, la situation actuelle est marquée par un relatif isolement économique du Pays, qui apparaît comme une « île » au sein d'un espace de basse pression, entre Ile-de-France et Nord-Pas de Calais.</p> <p>La question de la transition économique, d'un complexe industriel qui compte des entreprises performantes, mais dont le réseau local d'appui, de sous-traitance et de fertilisation est limité, vers un système inséré dans les flux de marchandises et d'information à l'échelle européenne, est posée avec acuité.</p> <p>Dans ce contexte, les éléments de tertiarisation, de formation supérieure, de développement des emplois métropolitains supérieurs constituent des « signaux faibles » d'une évolution positive à l'œuvre dans la dernière période.</p> <p>Ces évolutions sont surtout sensibles dans l'Agglomération de Saint-Quentin, et l'irrigation des secteurs économiques ruraux est encore limitée, l'équilibre du développement à l'échelle du Pays étant un des grands enjeux du SCOT.</p>
----------------------------	--

<b>La liberté de choix</b>	<p>La liberté de choix des habitants du territoire est évidemment liée à leurs niveaux de revenus, faibles par rapport à la moyenne régionale, qui est pourtant une des plus basses de France.</p> <p>Cette réalité se double d'une grande importance des revenus de transfert (retraites et aides diverses) dans le financement des ménages du territoire, avec une interrogation sur les niveaux de revenus de ces catégories dans le futur.</p> <p>Les parcours résidentiels sont rendus malaisés par la croissance du parc, malgré une diversité des logements.</p> <p>La mixité générationnelle bénéficie cependant d'un vieillissement relativement limité par une natalité encore importante.</p> <p>La diversité du marché de l'emploi et le nombre d'activités reste particulièrement faible à l'échelle du Pays, ce qui se marque par une « évasion démographique », en particulier des jeunes actifs.</p> <p>L'accès aux services et aux commerces, c'est-à-dire aux « aménités » du territoire est assurée au travers de l'agglomération de Saint-Quentin, et de façon beaucoup moins nette par les autres polarités du territoire.</p>
----------------------------	---

<b>La qualité du cadre de vie</b>	<p>Le cadre de vie, qui résulte d'une combinaison spécifique des atouts environnementaux et paysagers, de la qualité des espaces agricoles, naturels et forestiers, de l'ambiance des villes, des bourgs et des villages, et des services disponibles, présente des potentiels importants, qui sont cependant insuffisamment valorisés à l'heure actuelle.</p> <p>Cependant, le lien entre attractivité et qualité paysagère, environnementale et du cadre de vie est un élément fondamental d'explication de l'évolution positive récente de certains secteurs du territoire.</p> <p>Dans ce contexte, la place de l'environnement et du cadre de vie est essentielle à un rebond du territoire, dans un contexte où la pression anthropique sur les milieux naturels reste faible, quoique en évolution sensible, qui doit conduire à une attention soutenue.</p>
-----------------------------------	---

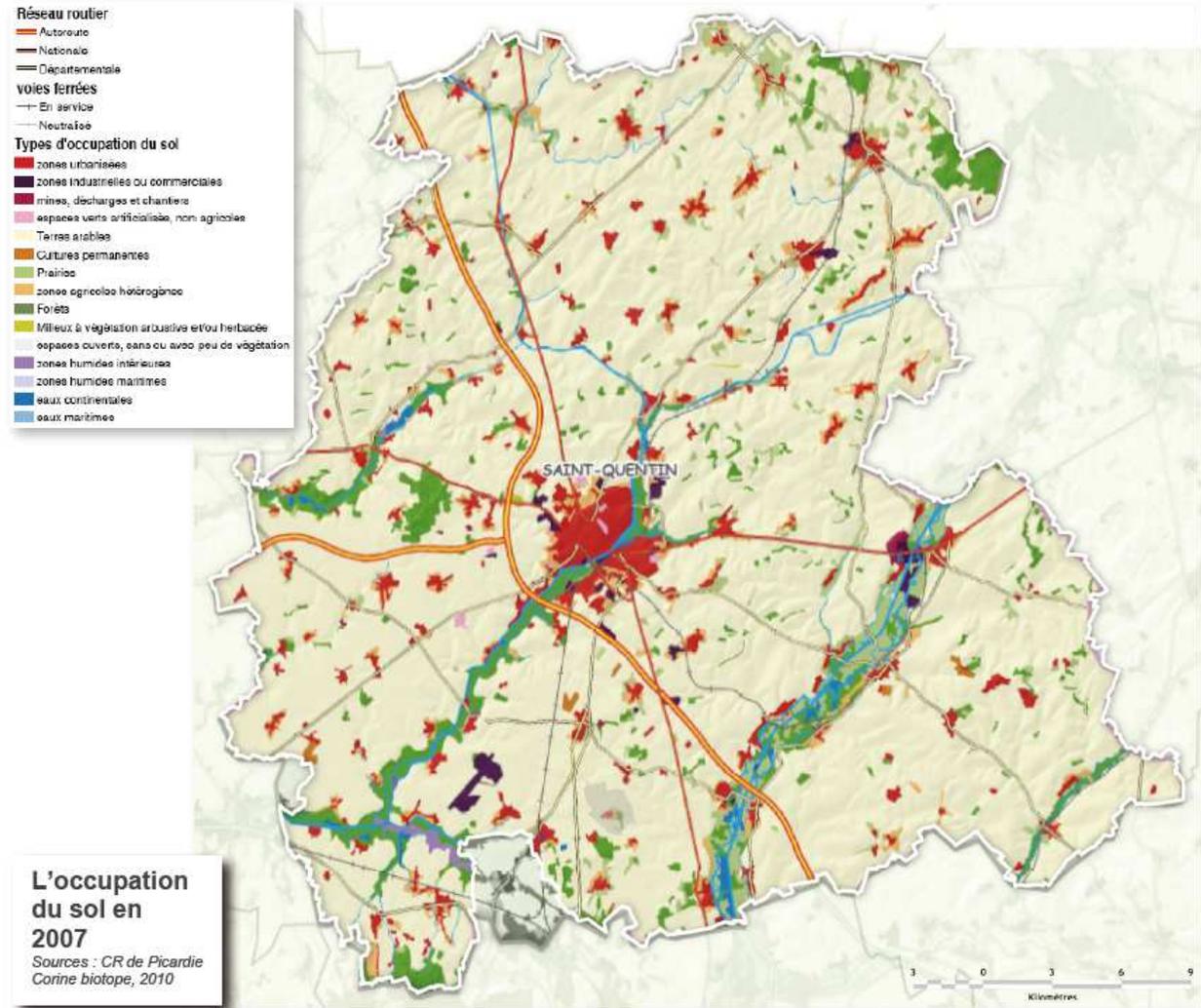


La prévention des risques

Si les risques technologiques sont localisés, le territoire est concerné par plusieurs formes de risques naturels : inondation, coulées de boue et mouvements de terrains.

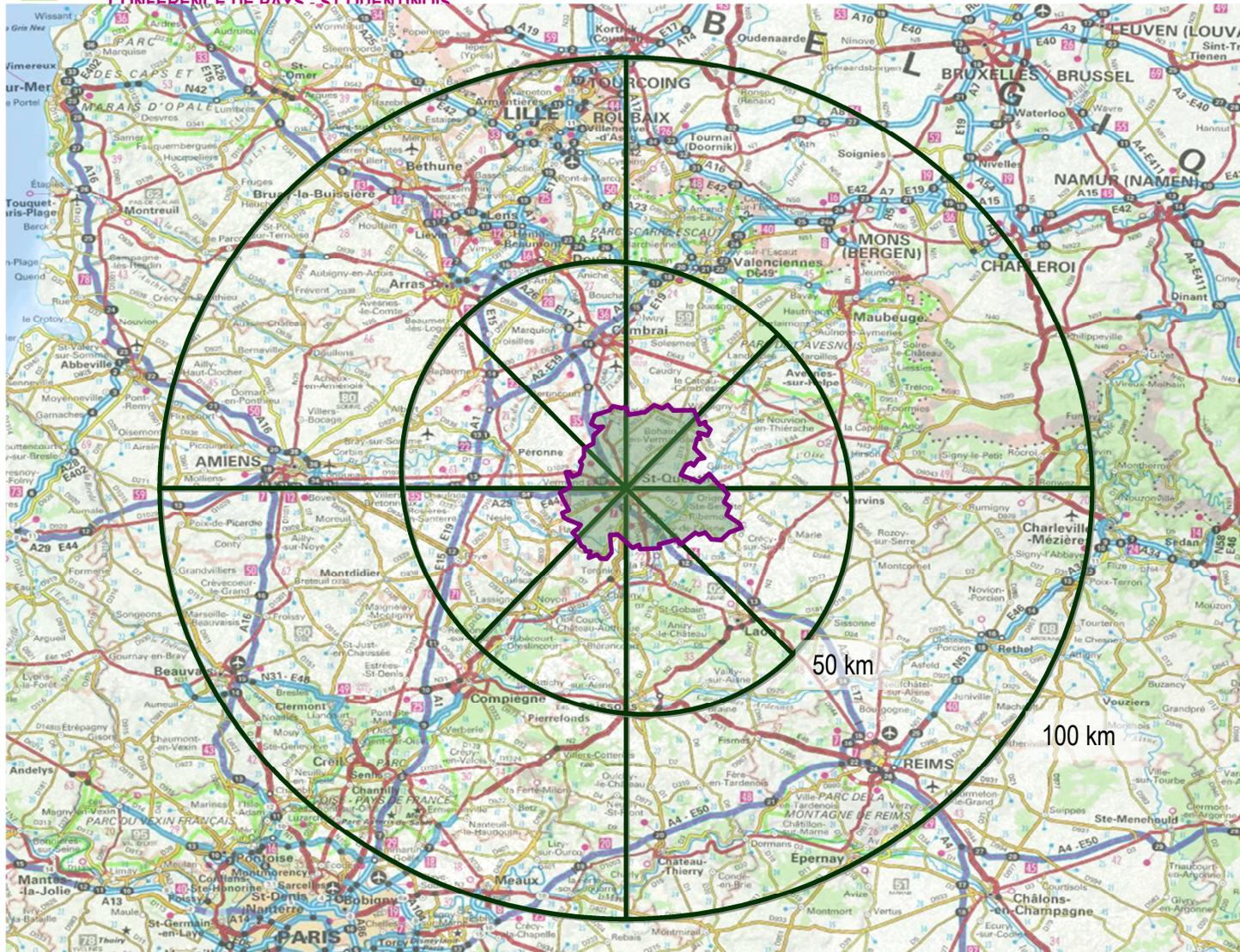
Certains d'entre eux impliquent des contraintes fortes d'aménagement, qui sont cependant localisées (vallées).

Les risques territoriaux sont pour l'essentiel ceux de la capacité à allier préservation des équilibres, des espaces naturels, agricoles et forestiers, avec la valorisation environnementale, économique et, le cas échéant, touristique, du territoire, dans une optique développement durable répondant aux besoins de toutes les populations.



## Le point de départ de la réflexion : une analyse des forces et des faiblesses du territoire

Faiblesses	Forces
Un certain isolement dans le nord-est français	Un positionnement général excellent à l' échelle européenne, la desserte autoroutière
Une économie insuffisamment diversifiée, encore trop peu créatrice d' emploi et un taux de chômage élevé	Un équilibre habitat-emplois qui se redresse à la suite d' une timide reprise économique
Des infrastructures et des mobilités limitées en-dehors de Saint-Quentin	Un éventail d' attraits (urbains, ruraux, paysagers, etc...) à l' échelle du Pays
Un niveau de formation particulièrement faible	Une proportion de jeunes élevée, comme souvent en Picardie
Un fort déficit d' image et de notoriété.	Un début de ré-démarrage de la croissance démographique après une forte hémorragie et donc un renouveau de l' attractivité.



**Une attractivité et des atouts géographiques ?**

Le « premier cercle » de proximité comprend Cambrai (éloigné de 36 km à vol d'oiseau), Tergnier (21 km), Laon (39 km), Noyon (35 km).

Le « second cercle » comprend des agglomérations importantes : Amiens est à 72 km, Reims à 83, Compiègne à 58, Valenciennes à 59 km, Lille à 89...

La frontière belge est à 35 km du nord du Pays du Saint-Quentinois. St-Quentin est à équidistance de Paris (129 km) et de Bruxelles (134 km). Le Pays du Saint-Quentinois occupe une place médiane sur l'axe Paris ↔ Bruxelles.

Plus généralement, on peut estimer qu'environ 30 millions d'habitants résident dans des territoires situés à moins de 150 km du Pays, et que la zone de chalandise potentielle, à moins d'une journée de camion ou de train, compte près de 200 millions d'habitants

# Les différents scénarios d'évolution analysés

## La phase prospective dans le processus de SCOT

Dans ce contexte économique difficile, marqué cependant par des « signaux faibles » d'amélioration, la question fondamentale pour le projet du territoire est d'identifier les **leviers du développement territorial**.

L'analyse prospective menée au cours du processus de SCOT a visé à proposer des «futurs» possibles du territoire à long terme pour faciliter l'émergence du «projet» du territoire : il s'agit avant tout d'un exercice exploratoire permettant à chacun de s'exprimer en-dehors des questions habituellement traitées par les élus, dans une perspective de projection à l'horizon 2030.

La prospective a donné lieu à des **scénarios contrastés** à 20 ans : aucun de ces scénarios probables n'a de vocation à être appliqué, mais les débats qu'ils ont suscité ont permis d'exprimer clairement les attentes du territoire et, par ce biais, de cerner les contours d'un

«scénario choisi» ou «souhaitable», base du PADD du SCOT.

**Pour construire ces scénarios**, les élus se sont appuyés sur l'analyse de différentes variables :

- Des variables d'évolution interne (variables endogènes)
- Des variables externes (exogènes) : évolutions régionales, Grand Paris, Grenelle 1 et 2, etc...
- l'ensemble a été traité pour définir des priorités, des liens de dépendance - quelles variables influencent ou sont influencées ? - et une hiérarchisation.

Certaines variables se sont alors dégagées comme des **variables « pivot »** de l'évolution possible du territoire à 2030 :

- Le niveau d'attractivité du territoire, avec ses pré-requis ou ses conséquences en termes d'emploi et d'emploi qualifié, de formation, de tourisme, de mobilité, de logement, de loisirs, d'environnement et de cadre de vie;
- Le positionnement du Pays vis-à-vis de la Picardie et de l'Ile-de-France;
- L'équilibre interne du territoire du Pays, avec la mise en évidence de vocations différenciées selon les EPCI, et l'importance des infrastructures, notamment internes;

C'est finalement la **combinaison de ces variables pivot** qui a conduit à des thèmes et à des scénarios contrastés :

- Un scénario «1», ou «scénario au fil de l'eau», qui montre les conséquences du maintien des «tendances lourdes» du territoire à long terme;
- 3 scénarios alternatifs qui se fondent sur :
  - Un projet global à l'échelle de la Conférence de Pays.
  - Des déclinaisons orientées vers la mise en évidence de la contribution propre de chaque EPCI/SCOT à la mise en œuvre du projet global.
  - Une prise en compte – à des niveaux différenciés – de l'évolution récente plutôt positive de la population et des emplois.

*Il est nécessaire de retenir à cette étape les points suivants :*

*Ces scénarios poussent à l'extrême un «angle» ou un «point de vue» sur le développement du Pays du Saint-Quentinois.*

*Si ces scénarios apparaissent comme «probables», ils ne sont pas forcément tous «désirables» ou «souhaitables».*

*Naturellement, dans ce qui sera retenu, plusieurs objectifs coexisteront et il s'agira bien de créer un scénario nouveau, un «scénario choisi», répondant aux tendances lourdes d'évolution du territoire, mais surtout aux souhaits des élus, dans le cadre des contraintes existantes.*

**Discussions  
& débats :**

*constats  
envies  
atouts  
opportunités  
faiblesses  
risques*

**Hiérarchisation :**

*positionnement  
tonalité du  
développement  
économique et  
résidentiel  
mise en valeur  
territoriale*

**Agencement des  
différentes  
variables et  
construction des  
scénarios selon  
les variables-pivot:**

*attractivité  
mode de développement  
positionnement  
formes urbaines*

## Les facteurs d'évolutions qui influent les scénarios

La construction des scénarios fait appel à des variables portant sur la démographie, le logement, l'économie.

### Démographie

Les projections démographiques diffèrent suivant l'importance donnée au vieillissement et la capacité du territoire à attirer de nouveaux habitants ou du moins les conserver. Elles tiennent compte de la situation observée des périodes précédentes et des tendances lourdes définies notamment par l'INSEE.

### Logement

La détermination des besoins en logements est directement liée aux projections démographiques mais repose également sur des variables propres. Ainsi, l'évolution des modes de vie et le vieillissement de la population aboutissent à avoir au global moins de personnes par logements, soit une taille des ménages qui va poursuivre sa diminution. L'évolution du nombre de logements vacants et de résidences secondaires ainsi que le niveau de rénovation influent également les projections.

### Économie

Les projections économiques sont déterminées en cohérence avec les objectifs démographiques. En effet, les hypothèses de population active sont déterminées en lien avec celles de l'emploi et du chômage, sur la base des tendances observées et de la place donnée au développement économique dans la stratégie du territoire.

### Environnement

La proportion relative de chaque degré d'incidence a été, pour chacun des 6 thèmes, notée sur 20, en fonction de la part du territoire ou de la population impactée par chaque degré.

Pour chacune des six catégories, la modélisation des effets probables du scénario sur l'environnement a tenu compte de variables d'appréciation globale, appréciables en fonction des scénarios, et répondant aux enjeux environnementaux majeurs sur le territoire. Cette analyse ne se veut pas exhaustive, comme l'est par la suite l'évaluation environnementale pendant la phase DOO :

1. Cadre de vie
  - Qualité des paysages urbains
  - Protection/dégradation des paysages naturels
2. Pollution
  - Degré de maîtrise de l'urbanisation au regard de la présence de sites pollués
  - Amélioration ou détérioration des systèmes d'assainissement (capacités d'investissement au regard du niveau de développement)
3. Biodiversité
  - Degré de fragmentation spatiale
  - Degré d'intégration environnementale dans l'urbanisme

#### 4. Ressources

- Niveau de sollicitation de la ressource en eau
- Niveau de consommation énergétique et capacité de production à partir d'énergies locales renouvelables

#### 5. Risques

- Implantation probable d'activités à risques
- Augmentation prévisible des risques d'inondation
- réactivité du territoire face à l'évolution des risques

#### 6. Santé

- Dégradation/amélioration de la qualité de l'air (transports, réhabilitation du bâti ancien)
- Dégradation/amélioration de la qualité de l'eau potable

En phase de projection et de scénarios, il ne faut pas attendre de cette représentation schématique une valeur trop précise, mais une indication sur le sens potentiel de l'évolution : par exemple, lorsque l'addition (incidence positive modérée + incidence positive significative) dépasse les 50 %, la signification de cette proportion est que le projet de territoire vise à améliorer la situation absolue, sur le long terme, pour le thème considéré.

## Scénario 1

**Le scénario tendanciel d'une évolution ambivalente du Pays Saint-Quentinois**

⇒ Un scénario «au fil de l'eau»

### Vue générale du scénario

En 2030, le Pays Saint-Quentinois a connu une certaine croissance démographique, avec l'arrivée de populations plus jeunes, provenant surtout de l'Oise et de l'Ile-de-France.

Cependant, l'économie locale a peiné à se diversifier, avec un affaiblissement industriel mal compensé par le tertiaire, et une concurrence accrue des pôles extérieurs (Lille, région parisienne, Compiègne, Amiens, voire Cambrai).

La tonalité du territoire est devenue plus résidentielle, sur la base d'un aménagement opportuniste et peu qualitatif, appuyé sur la venue de ménages surtout attirés par des prix fonciers moindres.

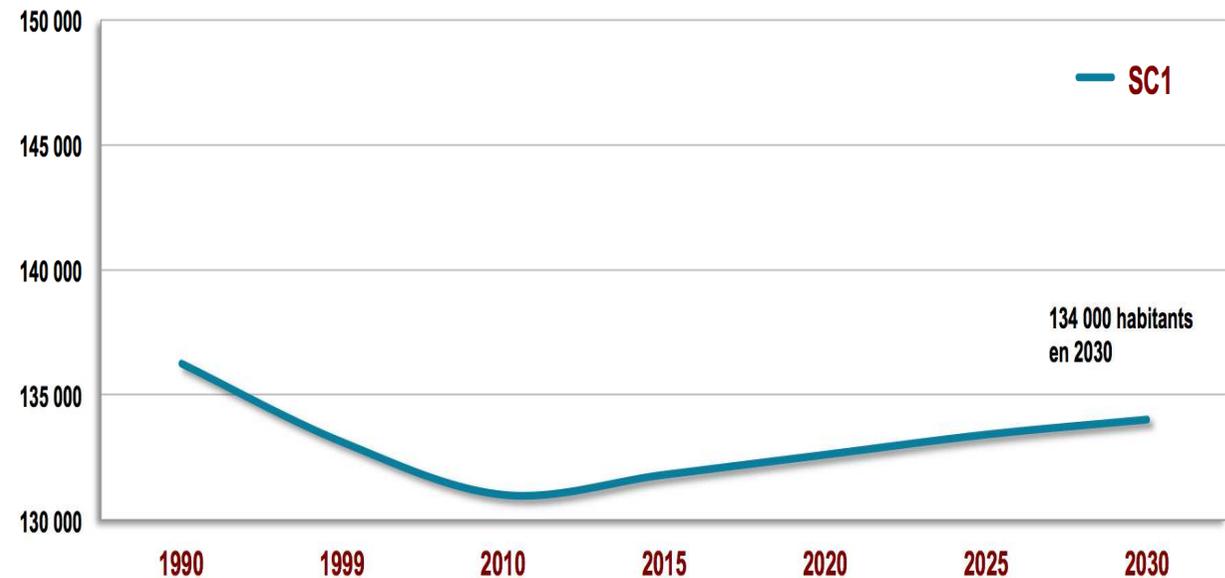
Ce scénario, qui n'est pas du tout un scénario-catastrophe, mais un scénario de «croissance molle» aboutit néanmoins à une fragmentation du territoire, l'agglomération de Saint-Quentin, le sud et l'ouest du territoire bénéficiant du développement résidentiel de façon beaucoup plus nette.

### La population

On assiste à une inflexion de la tendance observée depuis les années 80, avec un redémarrage progressif de la croissance démographique, stimulée par l'arrivée régulière de ménages plus jeunes, avec enfants, ce qui limite le vieillissement relatif de la population, les seniors (+ de 60 ans) ne dépassant pas, en 2030, 30 % de la population.

### L'emploi et l'économie

La proportion d'actifs augmente avec le rajeunissement de la population. Le taux de chômage baisse en lien avec la progression démographique, mais le nombre d'emplois créés – essentiellement dans les commerces et les services : de l'ordre de 150 emplois par an à rapprocher de + 110 en moyenne depuis 10 ans - est trop faible pour maintenir la capacité productive du territoire, qui devient peu à peu un territoire résidentiel, dont la croissance est liée à la construction de nouveaux logements ...



## L'aménagement et l'équilibre du territoire

La croissance résidentielle est marquée par la concentration du développement dans l'agglomération de Saint-Quentin, et dans le sud et l'ouest du territoire, qui aboutit à une plus grande diversité de l'habitat (avec, par exemple, 33 % de logements collectifs).

Il faut néanmoins construire 4 750 logements pour loger la population, soit environ 250 par an, à peu près autant que dans la moyenne des 10 dernières années.

Cette évolution résidentielle se réalise sur une base qui reste assez consommatrice d'espace, bien que la taille des parcelles continue à diminuer : pour créer les logements nécessaires, compte tenu du renouvellement urbain, il faudrait affecter environ 200 Ha. (10 Ha. par an) au développement résidentiel.

<b>Activité et emploi</b>	<i>taux</i>	<i>nombre</i>
<b>Activité 2010</b>	0,44	<b>57 500</b>
<b>Activité 2030</b>	0,48	<b>64 320</b>
<b>Chômage 2010</b>	0,16	<b>9 000</b>
<b>Chômage 2030</b>	0,12	<b>7 718</b>
<b>Actifs occupés 2010</b>		<b>48 500</b>
<b>Actifs occupés 2030</b>		<b>56 602</b>
<b>Emploi 2010</b>	0,99	<b>48 000</b>
<b>Emploi 2030</b>	0,90	<b>50 941</b>
<b>Emplois en plus</b>		<b>2 941</b>
<b>Emplois en plus par an</b>		<b>147</b>
<b>Emplois dans le tissu urbain</b>	0,25	<b>735</b>
<b>Emplois en ZAE</b>	0,75	<b>2 206</b>
<b>Emplois à l'hectare (ZAE)</b>	18,00	
<b>Surfaces de ZAE nécessaires (en Ha.)</b>		<b>123</b>

## L'environnement

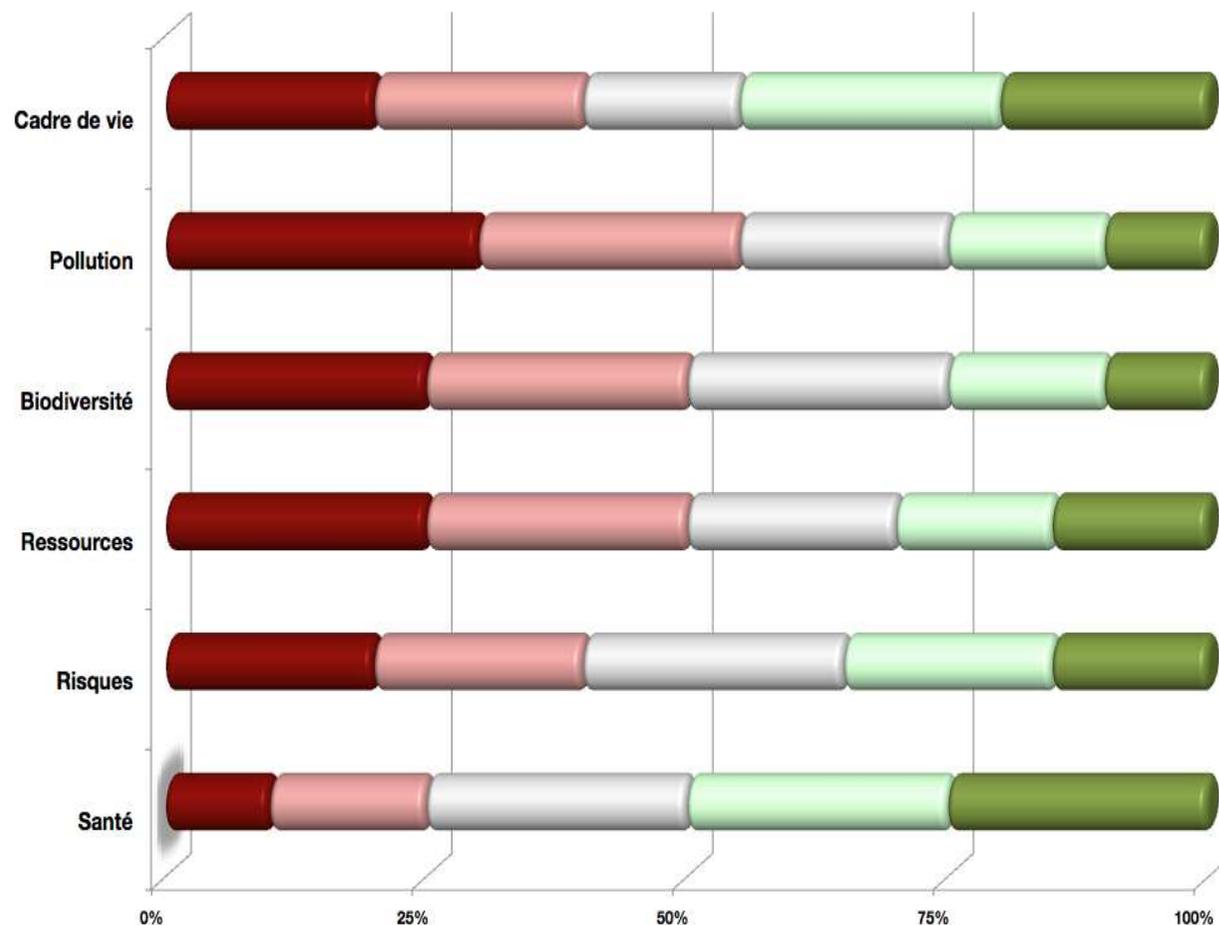
Le point d'entrée de ce scénario n'est pas la préservation ou la valorisation de l'environnement, mais le caractère plus résidentiel du territoire crée une attention plus soutenue pour les questions de santé et de cadre de vie, tandis que l'environnement (biodiversité notamment) pâtit de la fragmentation du territoire..

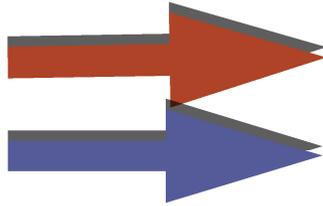
- Incidence probable négative significative
- Incidence probable négative modérée ou indirecte
- Incidence probable neutre ou non mesurable
- Incidence probable positive modérée ou indirecte
- Incidence probable positive significative

**Représentation schématique de l'analyse des incidences potentielles du projet de territoire sur l'environnement, en fonction de six grandes catégories**

La proportion relative de chaque degré d'incidence a été, pour chacun des 6 thèmes, notée sur 20, en fonction de la part du territoire ou de la population impactée par chaque degré.

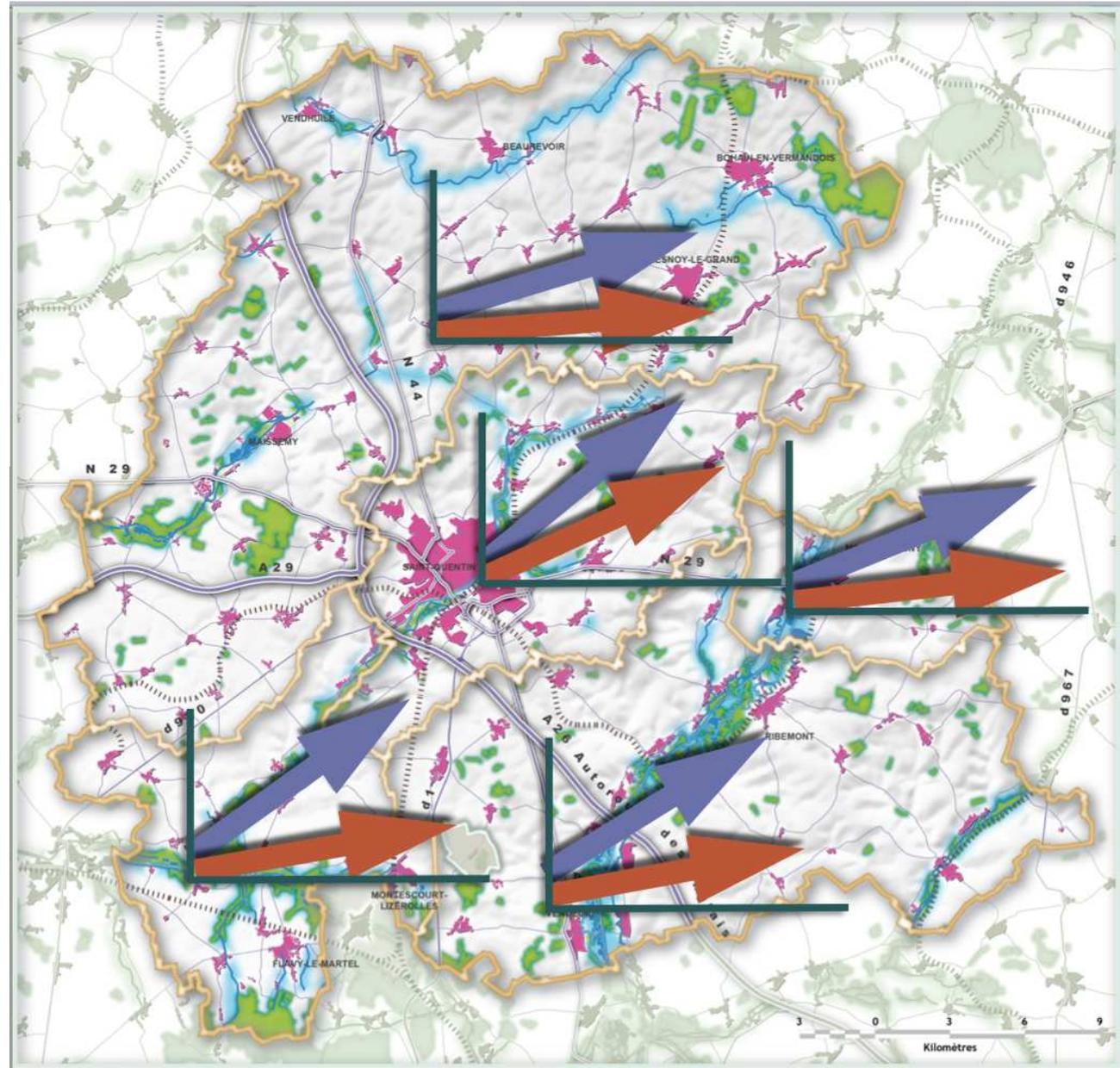
Il ne faut pas attendre de cette représentation schématique une valeur trop précise, mais une indication sur le sens potentiel de l'évolution : par exemple, lorsque l'addition (incidence positive modérée + incidence positive significative) dépasse les 50 %, la signification de cette proportion est que le projet de territoire vise à améliorer la situation absolue, sur le long terme, pour le thème considéré.





## Scénario 1

Le scénario tendanciel d'une évolution ambivalente du Pays Saint-Quentinois



## Scénario 2

*Le scénario alternatif d'une ambition économique*

⇒ Un scénario de spécialisation et d'intégration

### Vue générale du scénario

En 2030, le Pays Saint-Quentinois bénéficie de ses choix, opérés dans les années 2012/2020, de concentrer ses investissements dans une stratégie de diversification économique, axée sur une série de niches reliant son passé industriel à la «montée en gamme» des activités d'ingénierie, de conseil, de production de biens intermédiaires, de recherche et de développement, et de nouvelles technologies, soutenues par un investissement important dans le développement de parcs d'activité spécialisés.

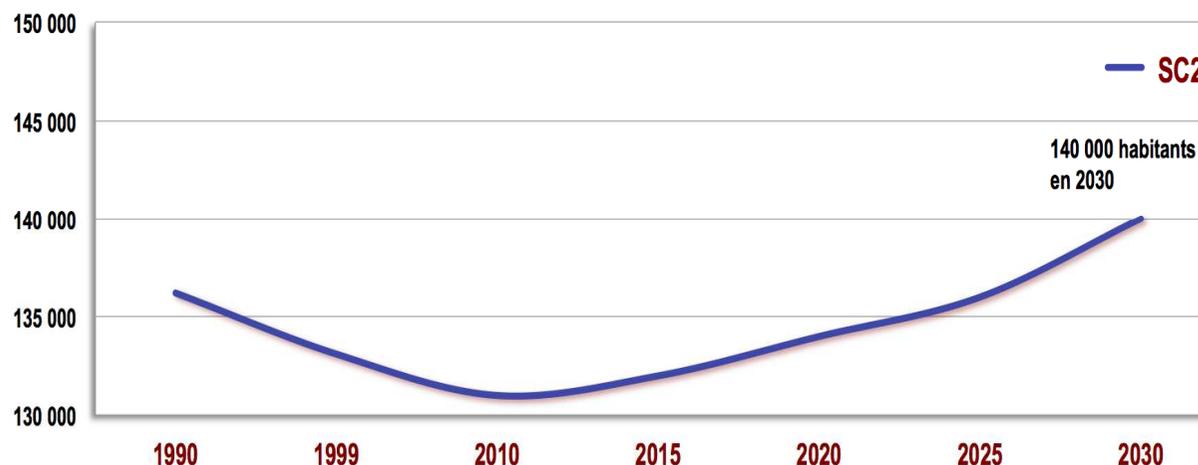
Dans un premier temps, cette stratégie assumée par les élus du Saint-Quentinois s'est concentrée sur l'agglomération de Saint-Quentin et sur les abords de l'A26, avec un accompagnement en termes de résidentiel de qualité, dans l'agglomération et dans le sud du territoire.

Dans un second temps, la relative réussite des filières économiques développées a permis à la fois un essaimage à l'échelle du Pays, la «masse critique» saint-quentinoise relayant le

développement et la diversification des industries traditionnelles, notamment dans le sud du territoire, et un développement résidentiel atteignant l'ensemble du Pays, qui s'est doté de moyens d'intervention forts, dans une perspective de regroupement territorial.

### La population

La population croît légèrement en début de période, puis plus fortement après 2020, sous l'action conjuguée du développement économique qui attire des jeunes ménages actifs et de l'extension de ce développement aux secteurs ruraux du Pays. Les seniors représenteraient, en 2030, 28 % on croît de la population.



## L'emploi et l'économie

Le point fort de ce scénario est évidemment la création d'emploi (+ 650 emplois par an en moyenne), qui conduit à une forte réduction du chômage (malgré la persistance de situations d'extrême précarité), avec une création d'emploi plus «high tech'», plus souvent localisés dans le tissu urbain, mais également stimulée par des parcs d'activités spécialisés pour lesquels 300 hectares en tout seraient nécessaires....

## L'aménagement et l'équilibre du territoire

L'évolution de la population demanderait la construction d'environ 4 400 logements sur la période, compte tenu d'un desserrement résidentiel (=diminution du nombre de personnes par logement) moindre que dans le scénario 1.

Dans ce cadre, pour une population supérieure à celle envisagée dans le premier scénario, le rythme constructif est cependant du même ordre...

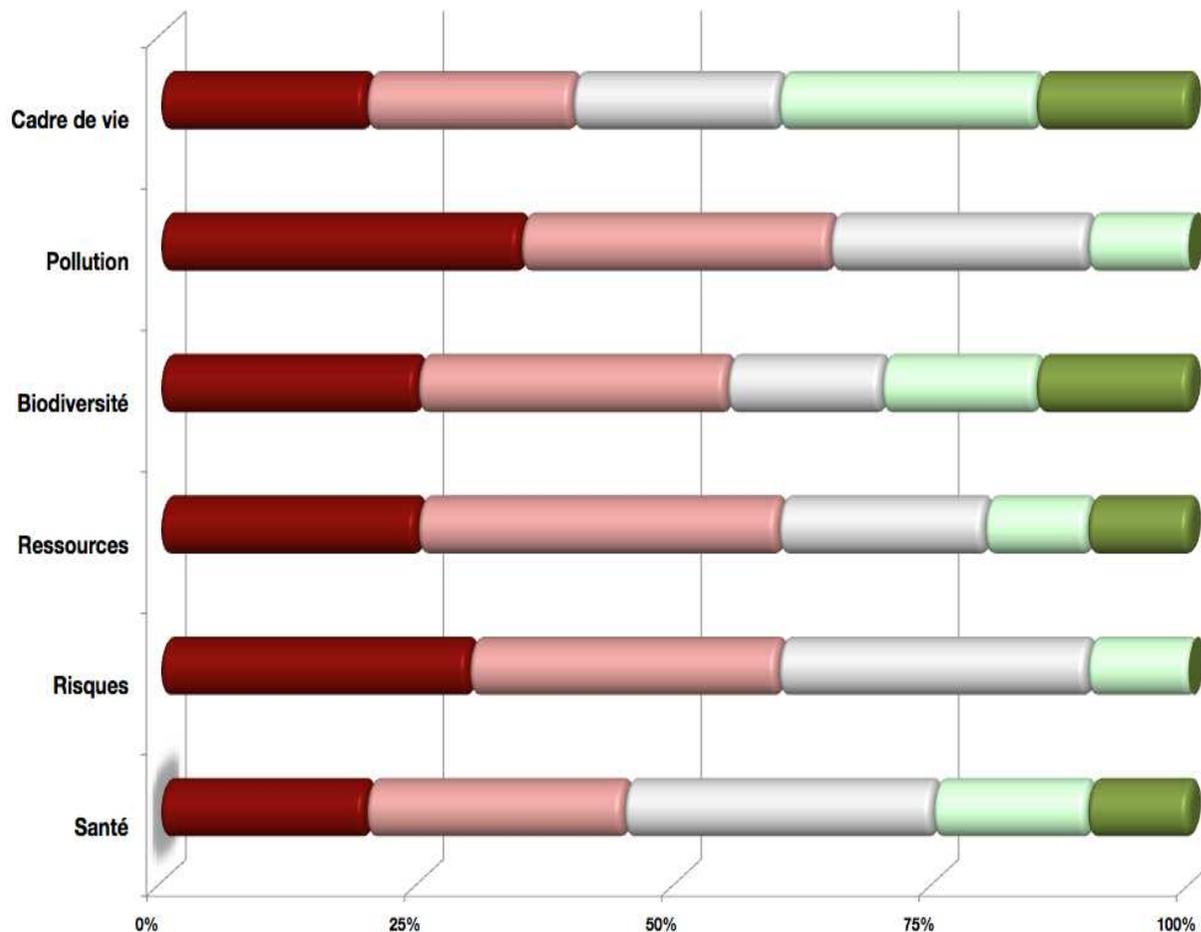
Mais les besoins en surfaces d'urbanisation nouvelle seraient un peu moins forts (180 Ha. sur 20 ans) en raison d'une utilisation plus forte du tissu urbain existant (renouvellement urbain, dents creuses, réutilisation de friches, division de maisons, construction de petits collectifs sur 2 parcelles, etc...).

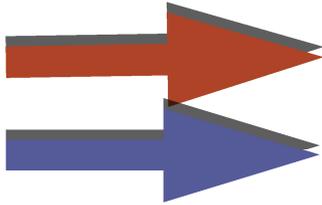
<b>Activité et emploi</b>	<i>taux</i>	<i>nombre</i>
<b>Activité 2010</b>	0,44	<b>57 500</b>
<b>Activité 2030</b>	0,45	<b>63 000</b>
<b>Chômage 2010</b>	0,16	<b>9 000</b>
<b>Chômage 2030</b>	0,08	<b>5 040</b>
<b>Actifs occupés 2010</b>		<b>48 500</b>
<b>Actifs occupés 2030</b>		<b>57 960</b>
<b>Emploi 2010</b>	0,99	<b>48 000</b>
<b>Emploi 2030</b>	1,05	<b>60 858</b>
<b>Emplois en plus</b>		<b>12 858</b>
<b>Emplois en plus par an</b>		<b>643</b>
<b>Emplois dans le tissu urbain</b>	0,40	<b>5 143</b>
<b>Emplois en ZAE</b>	0,60	<b>7 715</b>
<b>Emplois à l'hectare (ZAE)</b>	26,00	
<b>Surfaces de ZAE nécessaires (en Ha.)</b>		<b>297</b>

## L'environnement

L'environnement, dans ce scénario, n'est pas la préoccupation première. A terme, le développement économique crée néanmoins des ressources pour les collectivités, qui permettent d'envisager une meilleure valorisation.

- Incidence probable négative significative
- Incidence probable négative modérée ou indirecte
- Incidence probable neutre ou non mesurable
- Incidence probable positive modérée ou indirecte
- Incidence probable positive significative





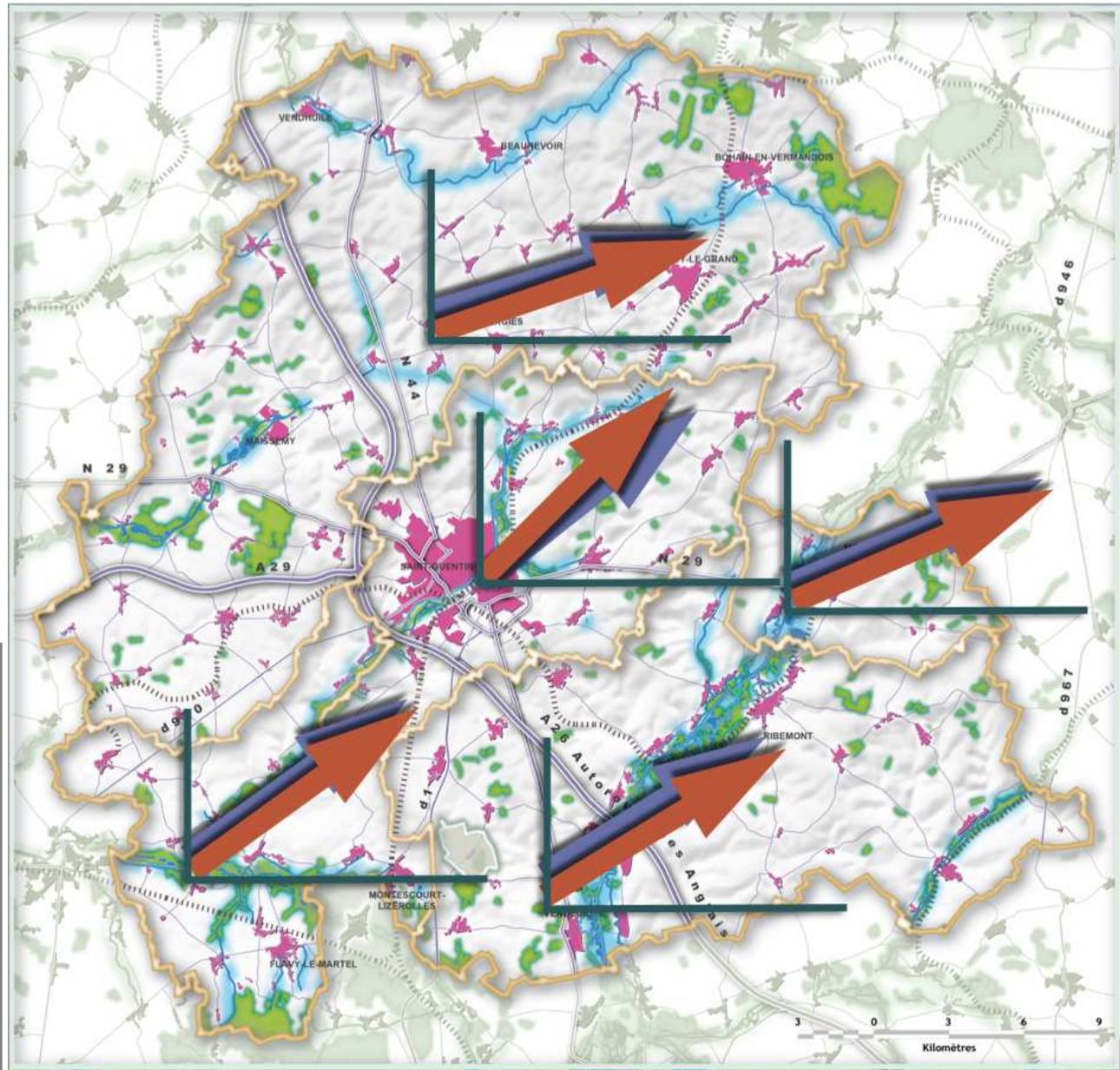
## Scénario 2

Le scénario alternatif d'une ambition économique

### Représentation schématique de l'analyse des incidences potentielles du projet de territoire sur l'environnement, en fonction de six grandes catégories

La proportion relative de chaque degré d'incidence a été, pour chacun des 6 thèmes, notée sur 20, en fonction de la part du territoire ou de la population impactée par chaque degré.

Il ne faut pas attendre de cette représentation schématique une valeur trop précise, mais une indication sur le sens potentiel de l'évolution : par exemple, lorsque l'addition (incidence positive modérée + incidence positive significative) dépasse les 50 %, la signification de cette proportion est que le projet de territoire vise à améliorer la situation absolue, sur le long terme, pour le thème considéré.



## Scénario 3

*Le scénario tendanciel d'un territoire inséré dans les flux*

⇒ Un scénario de valorisation croisée des différences

### Vue générale du scénario

En 2030, le Pays est atteint par des flux de population plus importants, tant en provenance du desserrement de l'agglomération parisienne, de plus en plus fort, qu'en provenance de ménages étrangers, dans une perspective touristique ou résidentielle. La population a crû de manière importante, le développement étant stimulé par un positionnement qualitatif du territoire.

Le saint-quentinois est devenu essentiellement résidentiel, et connaît un fort développement des services à la personne, des équipements de loisirs, de culture, de transports collectifs, qui viennent en appui d'une économie productive qui se renouvelle peu à peu, malgré des difficultés persistantes dans le secteur industriel.

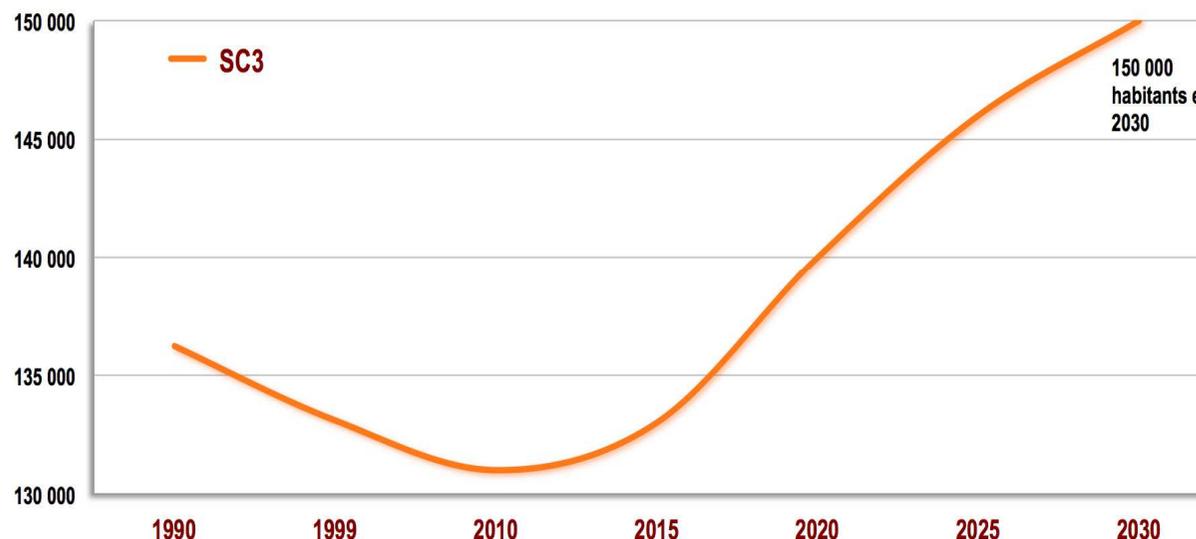
La grande nouveauté, c'est que cette «vague francilienne» irrigue tout le territoire, le saint-quentinois parvenant à valoriser ses atouts et ses différences, sur la base d'une répartition organisée et de la mise en place d'une

véritable ingénierie du développement, axée sur l'amélioration du cadre de vie.

Ce scénario n'est donc pas celui d'un territoire qui subit les flux externes, mais celui d'un espace qui s'organise pour accroître son attractivité dans une perspective d'équilibre interne entre ses différents secteurs.

### La population

En 2030, la population a nettement augmenté, mais cet apport n'est pas uniquement constitué de jeunes ménages actifs; les arrivants sont également des ménages plus âgés, ce qui conduit en 2030 à une proportion de 35 % de seniors dans la population.



## L'emploi et l'économie

L'emploi progresse, mais essentiellement sur la base des services à la personne, du commerce, de la construction, avec une forte présence au sein des villes et des villages.

De ce fait, le besoin d'espaces de parcs d'activité est limité à 180 Ha. Environ, sur la base d'une montée en gamme (richesse en emplois à l'hectare) liée au développement du tertiaire.

## L'aménagement et l'équilibre du territoire

Cette nouvelle attractivité, récente, du territoire, se réalise dans des conditions organisées, mais où le principal atout est l'espace offert aux nouveaux arrivants.

Les logements collectifs sont moins nombreux, l'habitat moins diversifié, tout en restant de bonne qualité, et est principalement situé en secteur rural.

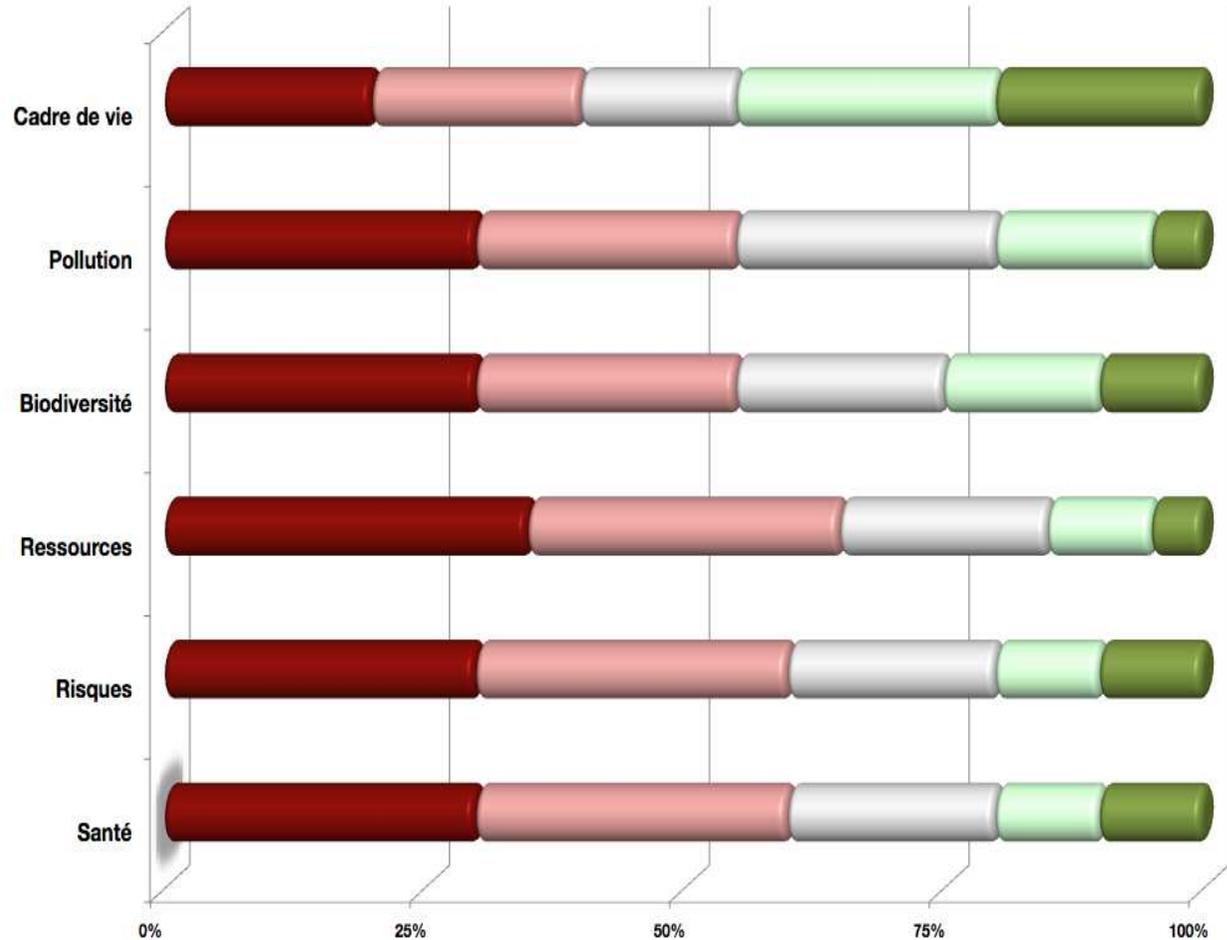
La consommation d'espace est donc très forte : les 11 500 logements (dont 300 résidences secondaires dont on imagine qu'elle refont leur entrée dans le territoire...) utilisent près de 450 hectares sur 20 ans (22 Ha. par an, soit deux fois et demi la consommation du scénario 2).

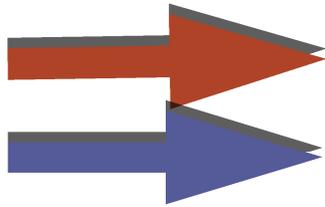
<b>Activité et emploi</b>	<i>taux</i>	<i>nombre</i>
<b>Activité 2010</b>	0,44	<b>57 500</b>
<b>Activité 2030</b>	0,46	<b>69 000</b>
<b>Chômage 2010</b>	0,16	<b>9 000</b>
<b>Chômage 2030</b>	0,11	<b>7 590</b>
<b>Actifs occupés 2010</b>		<b>48 500</b>
<b>Actifs occupés 2030</b>		<b>61 410</b>
<b>Emploi 2010</b>	0,99	<b>48 000</b>
<b>Emploi 2030</b>	0,94	<b>57 725</b>
<b>Emplois en plus</b>		<b>9 725</b>
<b>Emplois en plus par an</b>		<b>486</b>
<b>Emplois dans le tissu urbain</b>	0,55	<b>5 349</b>
<b>Emplois en ZAE</b>	0,45	<b>4 376</b>
<b>Emplois à l'hectare (ZAE)</b>	24,00	
<b>Surfaces de ZAE nécessaires (en Ha.)</b>		<b>182</b>

## L'environnement

La pression sur l'environnement augmente avec la population et la consommation d'espace, mais les préoccupations du cadre de vie créent une tendance vers des politiques de préservation ciblée (paysages emblématiques, etc ...) correspondant à une nouvelle demande en termes de cadre de vie.

- Incidence probable négative significative
- Incidence probable négative modérée ou indirecte
- Incidence probable neutre ou non mesurable
- Incidence probable positive modérée ou indirecte
- Incidence probable positive significative





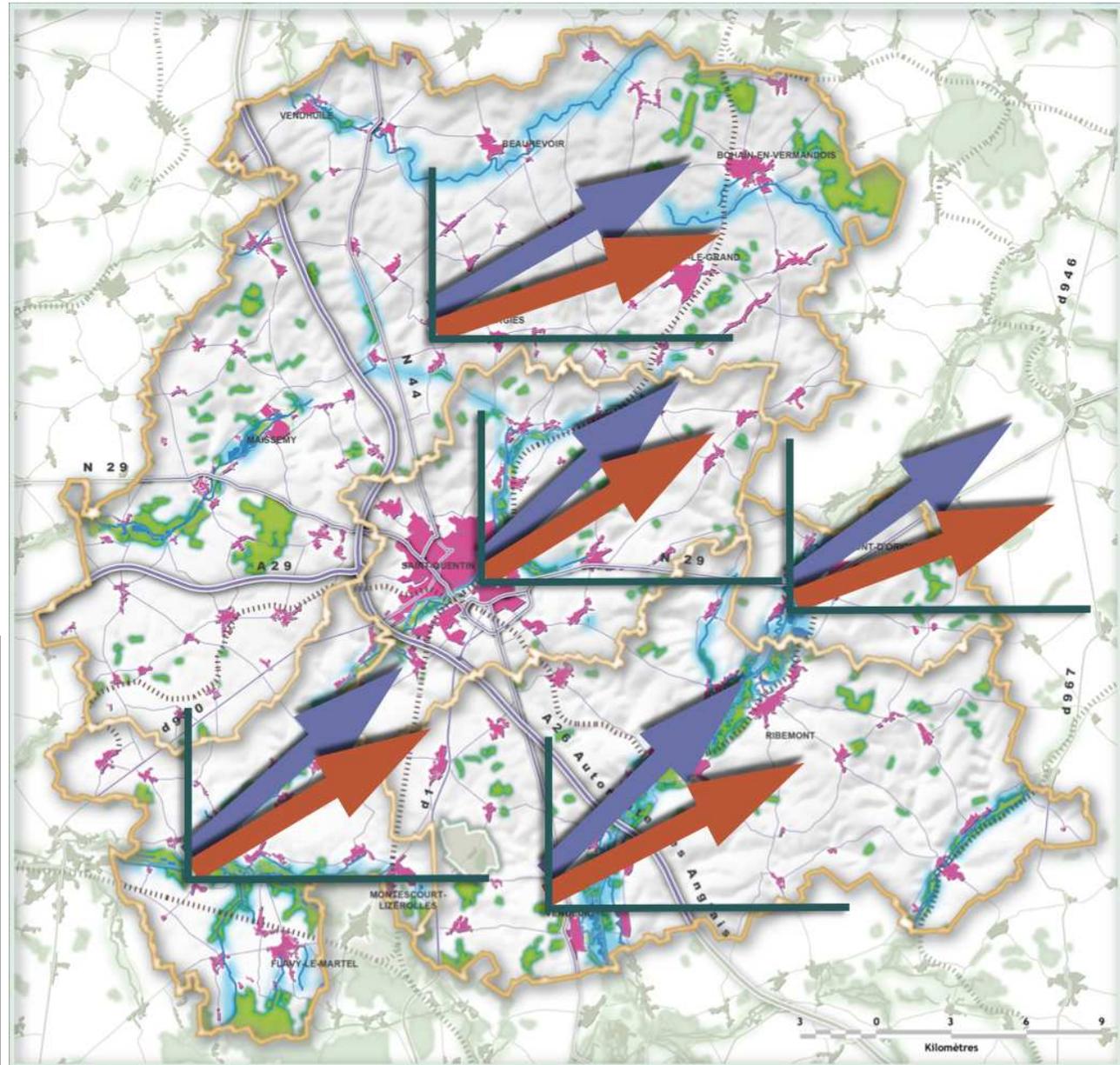
### Scénario 3

Le scénario tendanciel d'un territoire intégré dans les flux

Représentation schématique de l'analyse des incidences potentielles du projet de territoire sur l'environnement, en fonction de six grandes catégories

La proportion relative de chaque degré d'incidence a été, pour chacun des 6 thèmes, notée sur 20, en fonction de la part du territoire ou de la population impactée par chaque degré.

Il ne faut pas attendre de cette représentation schématique une valeur trop précise, mais une indication sur le sens potentiel de l'évolution : par exemple, lorsque l'addition (incidence positive modérée + incidence positive significative) dépasse les 50 %, la signification de cette proportion est que le projet de territoire vise à améliorer la situation absolue, sur le long terme, pour le thème considéré.



## Scénario 4

*Le scénario de l'ouverture du Pays Saint-Quentinois*

⇒ Un scénario d'aménagement et de développement

### Vue générale du scénario

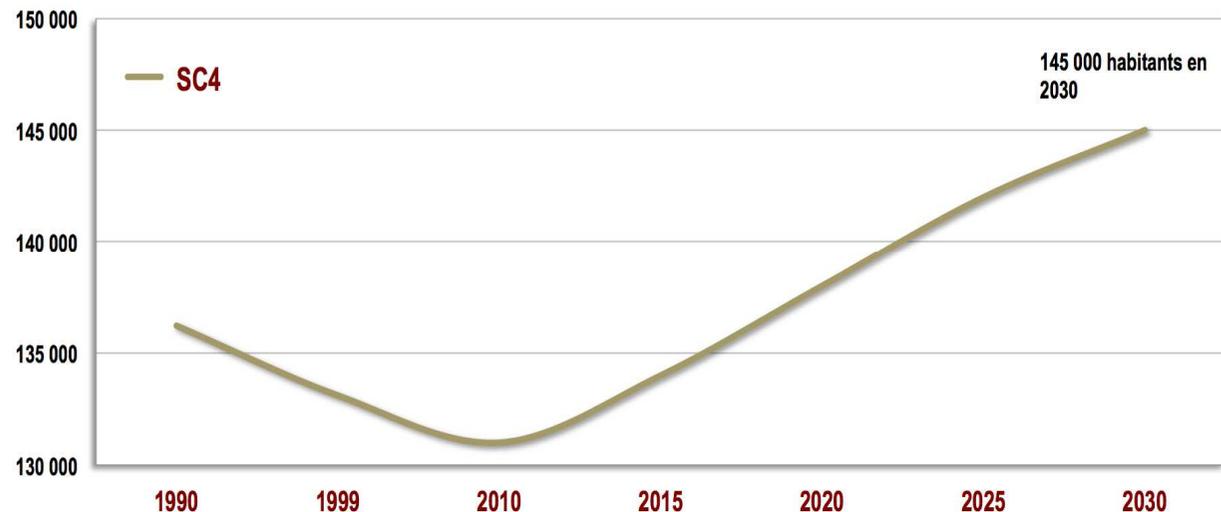
En 2030, le Pays Saint-Quentinois a inversé son mode de développement : sur la base d'une stratégie de long terme, il est parvenu à développer ses infrastructures de déplacement, routières et numériques, ses services de transport, et à modifier certains comportements d'isolement et à développer son niveau de formation. Les exemples emblématiques de cette politique sont la rocade autour de Saint-Quentin, la gare TGV et les nouvelles liaisons routières vers Cambrai, Valenciennes et la Belgique.

Cette politique a été relayée par une coopération plus étroite des territoires, qui, comme le saint-quentinois, ont besoin d'émerger, entre l'Île de France et le Nord-Pas-de-Calais : un « arc médian », d'Amiens à Châlons-en-Champagne, a commencé à émerger, avec des conséquences en termes d'image, d'attractivité pour les professions intermédiaires et les cadres, et de développement plus qualitatif. Il n'est plus vrai qu'entre Paris et Lille, les potentiels de développement sont faibles...

Cette action volontariste a permis un développement important du commerce, notamment en équipement de la maison, de l'artisanat, et, plus généralement, de l'économie résidentielle, qui est parvenue, sur le long terme, à enrayer la tendance ancienne à l'affaiblissement du bassin d'emploi.

### La population

Dans ce scénario, la population augmente, mais moins fortement que dans le scénario 3, avec cependant l'apport de jeunes actifs – et un taux de maintien des jeunes sur le territoire plus fort – ce qui réduit le vieillissement : en 2020, les seniors représentent 30 de la population totale...



## L'emploi et l'économie

L'économie reste fondamentalement une économie productive, avec un développement de la e-logistique, des services aux entreprises, mais également avec un effet résidentiel marqué, notamment dans le domaine du commerce de centre-ville ou de centre-village, mais également dans des zones commerciales qui sont développées en périphérie.

Dans ces conditions il faut affecter 300 ha. environ (15 Ha./an) aux activités économiques et commerciales, dans le cadre d'une création d'emploi que l'on imagine soutenue...

## L'aménagement et l'équilibre du territoire

Il faut construire 8 100 logements pour loger la population, avec un développement de la diversité de l'habitat, la reprise de constructions groupées ou collectives dans les villes et les bourgs, et une utilisation maximale du tissu urbain existant (dentes creuses, renouvellement urbain «spontané» ou privé ou d'initiative publique.

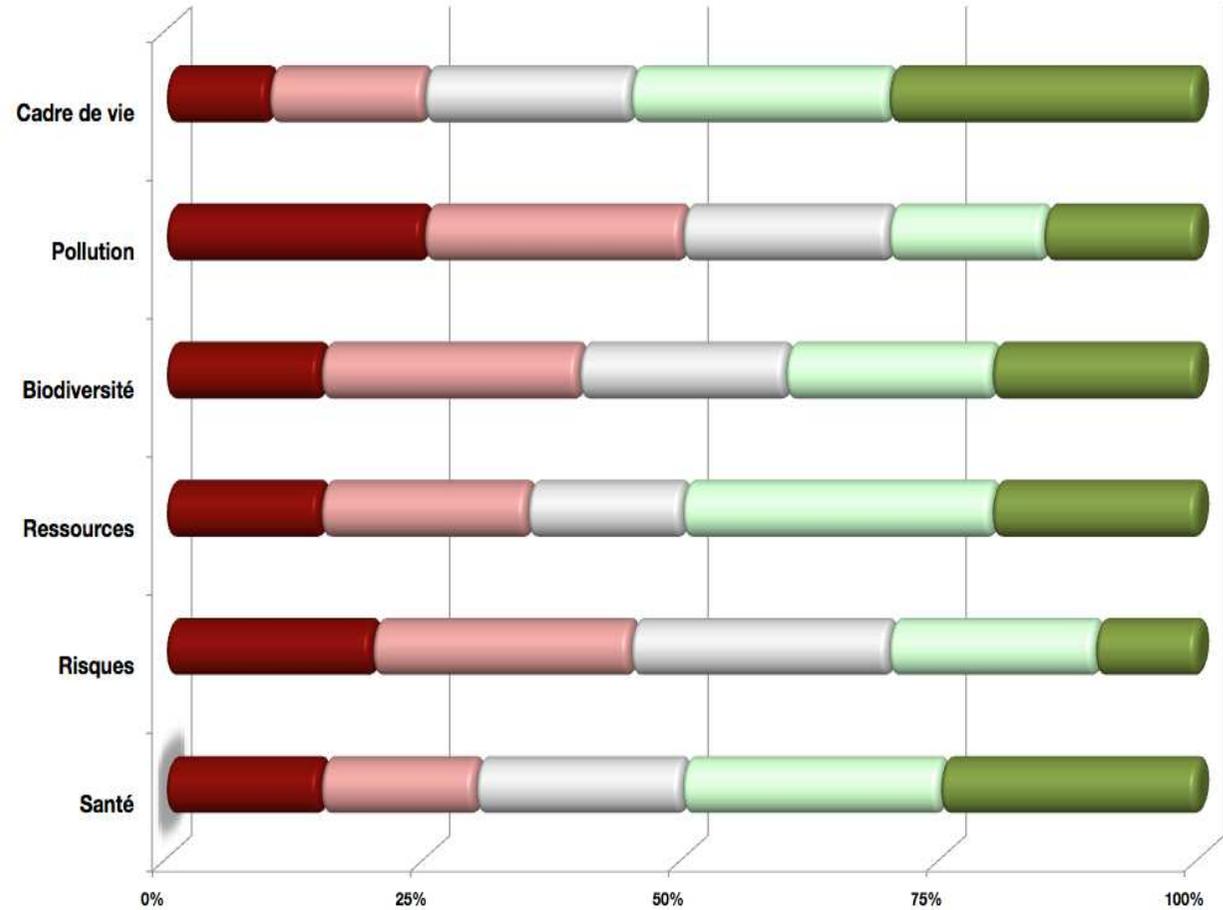
Dans ces conditions, la qualité des aménagements et de la construction aboutit à une certaine densité, et il ne faut plus affecter que 250 Ha. en extensions urbaines (presque la moitié des surfaces du scénario précédent) pour réaliser ces logements.

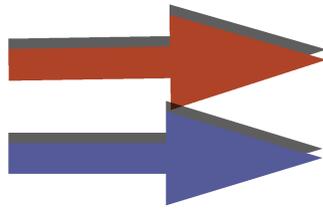
<b>Activité et emploi</b>	<i>taux</i>	<b>nombre</b>
<b>Activité 2010</b>	0,44	<b>57 500</b>
<b>Activité 2030</b>	0,46	<b>66 700</b>
<b>Chômage 2010</b>	0,16	<b>9 000</b>
<b>Chômage 2030</b>	0,09	<b>6 003</b>
<b>Actifs occupés 2010</b>		<b>48 500</b>
<b>Actifs occupés 2030</b>		<b>60 697</b>
<b>Emploi 2010</b>	0,99	<b>48 000</b>
<b>Emploi 2030</b>	1,00	<b>60 697</b>
<b>Emplois en plus</b>		<b>12 697</b>
<b>Emplois en plus par an</b>		<b>635</b>
<b>Emplois dans le tissu urbain</b>	0,40	<b>5 079</b>
<b>Emplois en ZAE</b>	0,60	<b>7 618</b>
<b>Emplois à l'hectare (ZAE)</b>	25,00	
<b>Surfaces de ZAE nécessaires (en Ha.)</b>		<b>305</b>

## L'environnement

Ce scénario est celui où l'environnement est le plus intégré aux modes de développement du territoire, avec un intérêt pour les questions du paysage, du cadre de vie, mais également de la qualité de l'eau et, plus généralement, pour les questions liées aux ressources naturelles.

- Incidence probable négative significative
- Incidence probable négative modérée ou indirecte
- Incidence probable neutre ou non mesurable
- Incidence probable positive modérée ou indirecte
- Incidence probable positive significative





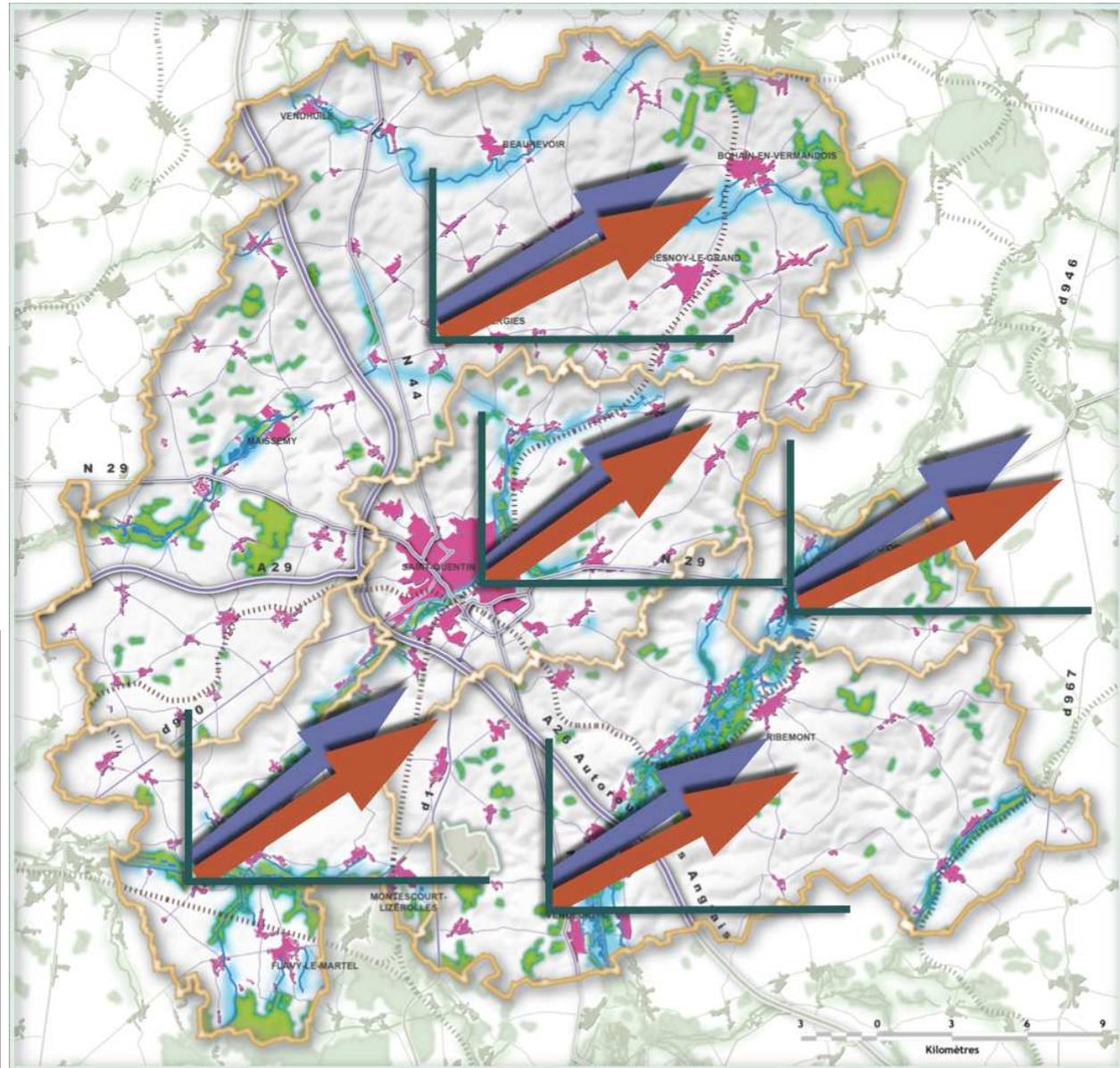
## Scénario 4

Le scénario de l'ouverture du Pays Saint-Quentinois

Représentation schématique de l'analyse des incidences potentielles du projet de territoire sur l'environnement, en fonction de six grandes catégories

La proportion relative de chaque degré d'incidence a été, pour chacun des 6 thèmes, notée sur 20, en fonction de la part du territoire ou de la population impactée par chaque degré.

Il ne faut pas attendre de cette représentation schématique une valeur trop précise, mais une indication sur le sens potentiel de l'évolution : par exemple, lorsque l'addition (incidence positive modérée + incidence positive significative) dépasse les 50 %, la signification de cette proportion est que le projet de territoire vise à améliorer la situation absolue, sur le long terme, pour le thème considéré.

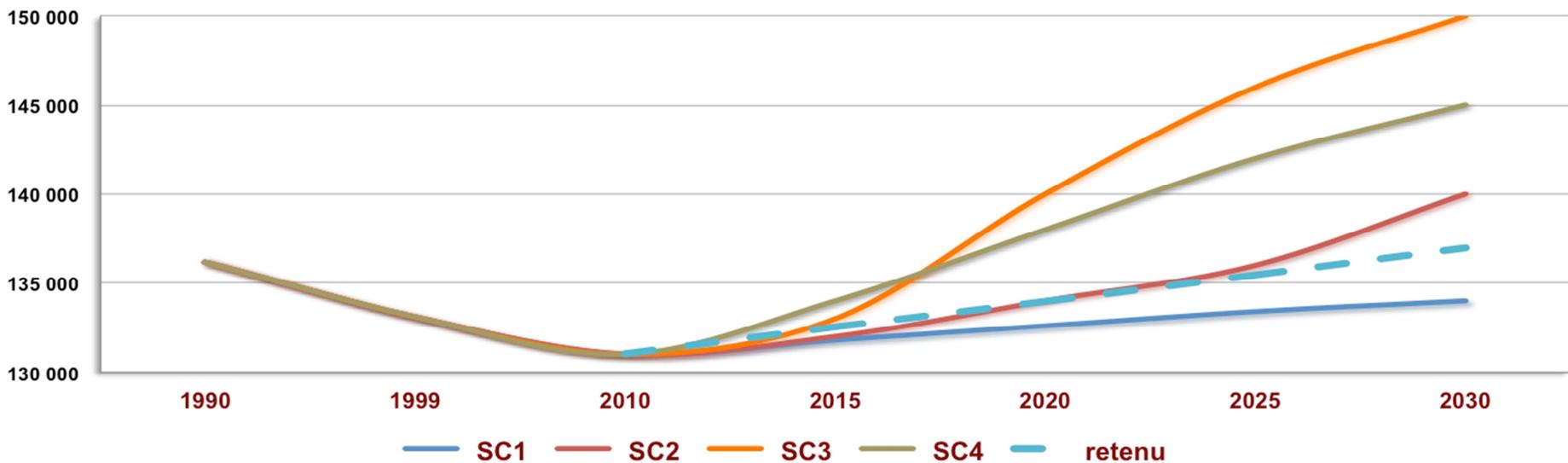


## Comparaison des scénarios

Les scénarios d'évolution « probable » du territoire apparaissent comme des alternatives contrastées en termes de population, d'emploi mais également et surtout quant à leurs conséquences spatiales (consommation d'espace). Ils montrent la relation forte qui existe entre les hypothèses de développement et le « parti d'aménagement » qui, à la fois, sous-tend ces hypothèses et en permettent la réalisation.

*En haut : hypothèses chiffrées des scénarios*  
*En bas : graphique de l'évolution de la population du Pays selon les scénarios*

Comparaison des scénarios	Population 2030	Evolution population 2030/2010	Logements à construire	Surfaces résidentielles (Ha)	Taux d'activité 2030	Taux de chômage 2030	Taux d'emploi 2030	Emplois à créer	Surfaces ZAE (Ha)
Scénario 1 : <b>au fil de l'eau</b>	134 000	2,29 %	4 749	198 Ha	48 %	12 %	90 %	2 941	123 Ha
Scénario 2 : <b>la croissance et l'essaimage</b>	140 000	6,87 %	4 416	182 Ha	45 %	7 %	105 %	12 858	297 Ha
Scénario 3 : <b>les influences lointaines</b>	150 000	14,50 %	11 465	457 Ha	46 %	11 %	94 %	9 725	182 Ha
Scénario 4 : <b>mobilité, modernité, affirmation</b>	145 000	10,69 %	8 096	253 Ha	46 %	9 %	100 %	12 697	305 Ha
<b>Scénario retenu</b>	137 000	5,15 %	7 300	280 Ha	46 %	9 %	100 %	12 697	220 Ha
<b>Rappel valeur actuelle</b>	<b>130 291</b>				<b>45 %</b>	<b>8 %</b>	<b>98 %</b>		



# Le choix d'un scénario souhaitable pour construire le P.A.D.D.

## Les éléments de choix pour un scénario souhaitable

### Les éléments indispensables au choix

Cette analyse prospective comparative a permis, déjà, de révéler deux formes d'informations essentielles pour le territoire et dégagées par les élus.

Premièrement, plusieurs éléments ont pu être dégagés comme étant **indissociables et indispensables** pour la constitution du projet :

- *Le rythme du développement* : continuer sur la lancée actuelle ? Capacité à stimuler l'attractivité ?
- *Le rapport entre habitants et emplois* : quelle est la tonalité du mode de développement du territoire ?

- *L'équilibre interne du territoire* : un développement diffus ? Centré sur les villes et/ou les bourgs ?
- *La qualité de l'aménagement* : un aménagement qualitatif ou banal ? Une consommation d'espace liée à la qualité (variété des typologies résidentielles) ?
- *La localisation des activités économique et commerciales* : répartition à l'échelle du territoire ? Concentration pour plus d'efficacité ? Des vocations économiques différenciées ?

### La « liberté de choix » du territoire dans la détermination du scénario normatif

Par ailleurs, ces quatre scénarios ont apporté des **éléments de choix face aux interrogations suscitées** par ces « éléments indissociables et indispensables », dans la mesure où :

- Les différents scénarios - qui ne sont pas contradictoires entre eux - montrent l'importance des politiques publiques dans le mode de développement du territoire.
- Ils montrent aussi que, face à des facteurs externes (extension francilienne, évolution économique, qualité de l'aménagement), le territoire a une capacité d'initiative pour maîtriser son futur, pour autant que la décision soit prise et appliquée.

### Le scénario mixte choisi

A la lumière de ces apports, et au cours des débats issus de la comparaison des scénarios, **c'est en faveur d'un équilibre entre scénarios 2 (à dominante économique) et scénario 4** (davantage axé sur les mobilités et le cadre de vie) que les élus du Pays se sont penchés.

En effet, ces deux thématiques mettent en évidence le **double objectif majeur de développer le rayonnement de St-Quentin et de jouer la complémentarité avec l'espace rural**, démarche utile en soi mais également démarche fortement suggérée par le fait même d'élaborer de façon conjointe et coordonnée les SCOT sur l'ensemble du territoire du Pays.

La perspective du scénario « choisi » serait celle :

- du scénario 4, qui fournit des leviers importants en termes de formation et de transport, et qui est le scénario où l'environnement est le plus intégré aux modes de développement du territoire du Pays,
- vers le scénario 2 avec un équilibre urbain/rural qui semble fondamental, tout en envisageant le développement économique le plus ambitieux.

### Les conséquences du choix en matière économique

Une des questions fondamentales des débats, dans le cadre des SCOT sur l'ensemble du Pays, a été le rapport entre espaces urbains et espaces ruraux, entre Saint-Quentin et son agglomération et les EPCI ruraux.

Du point de vue du développement économique, le scénario 2, qui comporte un double mouvement de « concentration » (de l'emploi sur Saint-Quentin), puis de « répartition » dans une seconde phase (du développement économique de Saint-Quentin vers les secteurs ruraux) a été jugé difficile à mettre en œuvre compte-tenu de l'ampleur des problématiques sociales actuelles dans les secteurs ruraux du Pays, dont l'amélioration ne pouvait être repoussée à une seconde phase hypothétique.

Dans le même temps, progressait la conscience de ce que certains développements économiques (high tech', notamment avec l'exemple de Cré@tis à Saint-Quentin) ne pouvaient voir le jour que dans un pôle urbain d'une certaine dimension.

De ces exigences partiellement contradictoires a surgi un scénario mixte, qui met l'accent sur l'impératif de développement économique (« le rebond » du Pays Saint-Quentinois), mais également sur la complémentarité entre espaces urbains et ruraux, afin d'offrir une

« palette » variée et complète d'ambiances permettant de maximiser les opportunités de développement dans **une perspective qualitative** (élévation du niveau technologique de l'économie locale et donc du niveau de qualification de la main-d'œuvre).

### Un scénario d'action indirecte de développement économique

A l'issue de ces débats, c'est finalement la nécessité d'une croissance économique, qualitative, mais également autour des facteurs liés au cadre de vie et à la qualité de vie des résidents qui a été retenue.

C'est depuis cette approche que les motifs de qualité, rythme de développement, rapport entre habitants et emplois, équilibre territorial, ont été intégrés dans une stratégie qui s'inspire des scénarios 2 et 4 et voit la qualité du cadre de vie comme le « facteur déclenchant » du développement territorial.

Cette stratégie peut être qualifiée de « **stratégie indirecte de développement économique** » puisqu'elle vise à améliorer les conditions économiques du territoire, comme c'était le cas de toutes les actions précédemment menées, mais au travers d'une action sur le cadre de vie, considéré comme le **meilleur atout économique du Saint-Quentinois**.

### Les effets et les conséquences environnementales de ce choix

**Ces priorités correspondent à la lettre et à l'esprit de la Loi « Grenelle 2 » et s'inscrivent dans un choix de mode de développement durable, en ce que le niveau d'intégration environnementale des problématiques économiques et sociales est élevé.**

Les effets d'un tel scénario en matière **environnementale** seraient a priori très positifs, dans la mesure où l'intégration des enjeux environnementaux (eau, paysage, risques, ...) dans le mode de développement proposé par le scénario 4 serait mieux soutenue par une économie dynamique, apportant des ressources complémentaires aux collectivités pour soutenir leur politique d'amélioration qualitative des modes de vie et de valorisation environnementale.

Ce scénario normatif fait en effet une place importante aux questions de ressources environnementales (et notamment à la ressource en eau) du territoire, dans une perspective de long terme et de soutien au développement qualitatif envisagé : les ressources environnementales, mais également les infrastructures naturelles (boisements relictuels, vallées et cours d'eau) du Pays Saint-Quentinois sont alors vues comme des éléments forts de la capacité de développement qualitative du territoire, donc

comme des éléments à préserver et valoriser de façon pérenne, le fonctionnement écologique du territoire devenant un objectif « en soi », mais également un objectif de développement économique et social.

### Les caractéristiques du scénario choisi en termes de rythme de développement

Le Saint-Quentinois ne se fonderait pas sur la « vague francilienne », sur une arrivée indifférenciée et massive de populations en provenance du sud et continuant d'y travailler, mais sur une croissance sélective où le Saint-Quentinois est attractif pour des ménages travaillant sur place et qui permettent au Pays de développer son économie (cadres, techniciens, etc.).

Cette perspective conduit naturellement à des objectifs mesurés en termes de développement démographique.

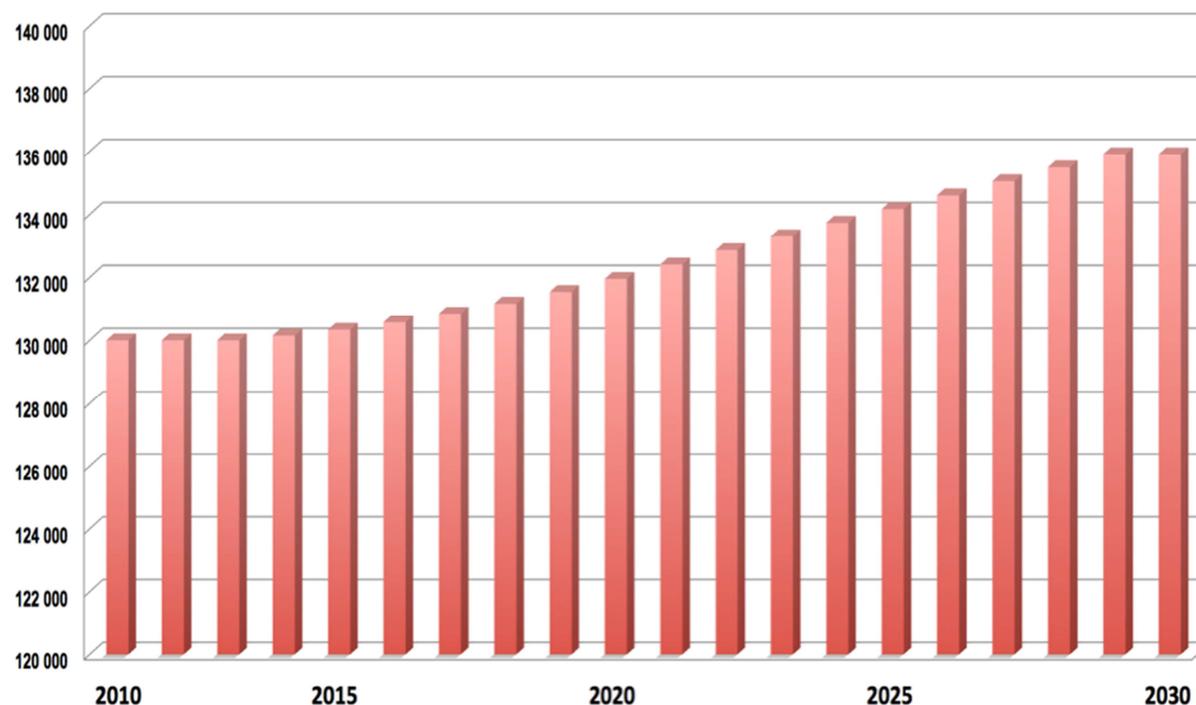
Elle privilégie un développement économique qui soit la conséquence d'une nouvelle attractivité globale du territoire.

Cette stratégie mesurée mais ambitieuse peut être vue comme le « second souffle » de la résilience du Pays Saint-Quentinois. Après une période de stabilisation relative de ses principaux indices (population, emploi), avec, malgré la crise, des éléments d'inflexion, une perspective d'amélioration qualitative doit être ouverte par les collectivités du Pays.

### Les objectifs démographiques à l'échelle du Pays dans le scénario choisi

La courbe ci-contre constitue en fait une évolution sur le long terme, en fonction de l'arrêt progressif de la diminution de la population constatée dans les dernières années.

Dans ce cadre, l'arrivée de ménages plus jeunes avec enfants, limiterait le vieillissement relatif de la population, les seniors (+ de 60 ans) ne dépassant pas, en 2030, 30 % de la population.



**Les conséquences des choix opérés pour le « scénario choisi » : évaluation des impacts**

Comme attendu, les incidences environnementales de ce scénario construit par les élus limiteraient les impacts négatifs relevés dans le scénario 4, pour deux raisons essentiellement :

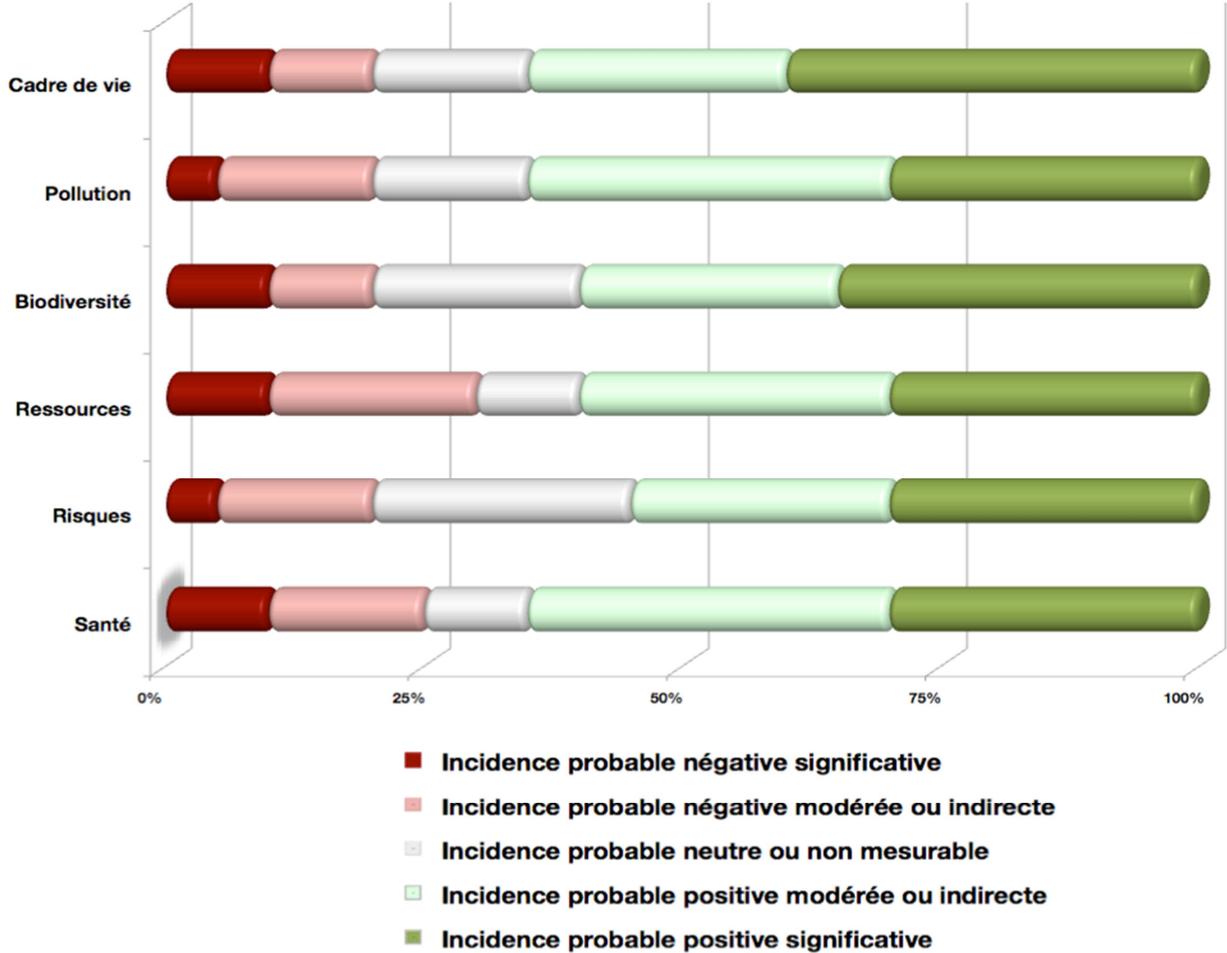
- le développement démographique reste mesuré, réfrénant les impacts potentiels sur :
  - la ressource en espace,
  - la ressource en eau,
  - l'exposition aux risques
  - l'exposition des populations aux nuisances,

et donc limitant la « pression anthropique » sur le territoire.

- les ressources économiques permettent de réelles avancées en termes de :
  - qualité du cadre de vie, autour des mobilités (nuisances sonores, pollution, santé),
  - gestion des risques,

modes d'aménagement des espaces de vie : qualité du développement résidentiel notamment.

Représentation schématique de l'analyse des incidences potentielles du scénario souhaitable sur l'environnement, en fonction de six grandes catégories.

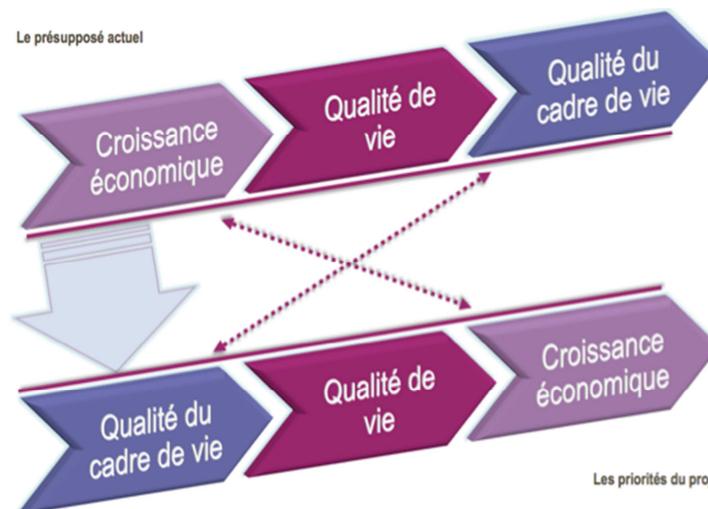


Les questions abordées dans les débats préalables au projet de territoire

## Les facteurs de changement

Les facteurs d'attractivité du territoire

plus forte au cadre de vie, mais dans le cadre d'une intensité et d'une qualité du développement résidentiel faible, donc proportionnellement plus consommatrice d'espace et donc grosse de perturbations des milieux naturels à l'avenir.



**Le scénario n° 3** supposait un développement essentiellement résidentiel, très consommateur d'espace.

Ce scénario, compte-tenu de la « trajectoire » du Pays, était le moins probable ou le plus malaisé à réaliser :

- permettait un équilibre dans le développement, entre les différents secteurs du territoire sur le plan économique et résidentiel,
- mais autorisait également un fort déséquilibre dans les ressources et milieux naturels du territoire, la pression anthropique s'accroissant de façon assez rapide, avec une politique de préservation essentiellement ciblée sur certaines parties du territoire, et une urbanisation peu maîtrisée se développant au détriment des surfaces agricoles et compartimentant les « infrastructures naturelles » du Pays Saint-Quentinois.

### Les scénarios écartés

**Le scénario « 1 » ou « au fil de l'eau »**, qui, dans les faits, ne constituait pas une alternative mais plutôt un élément de comparaison ou de référence, était écarté en raison :

- de la fragmentation importante qu'il supposait pour le territoire, dans une perspective opportuniste et peu qualitative,
- d'une évolution environnementale commandée uniquement par une « résidentialisation » un peu plus poussée, qui, certes, crée une attention

## La stratégie exprimée par le P.A.D.D.

Le séminaire du 30 novembre 2010 a été suivi d'ateliers thématiques, qui ont permis d'approfondir les questions essentielles du SCOT.

Des réunions spécifiques ont été tenues avec les EPCI fin 2010/début 2011, pour déterminer la « vision » des élus pour chaque territoire de SCOT.

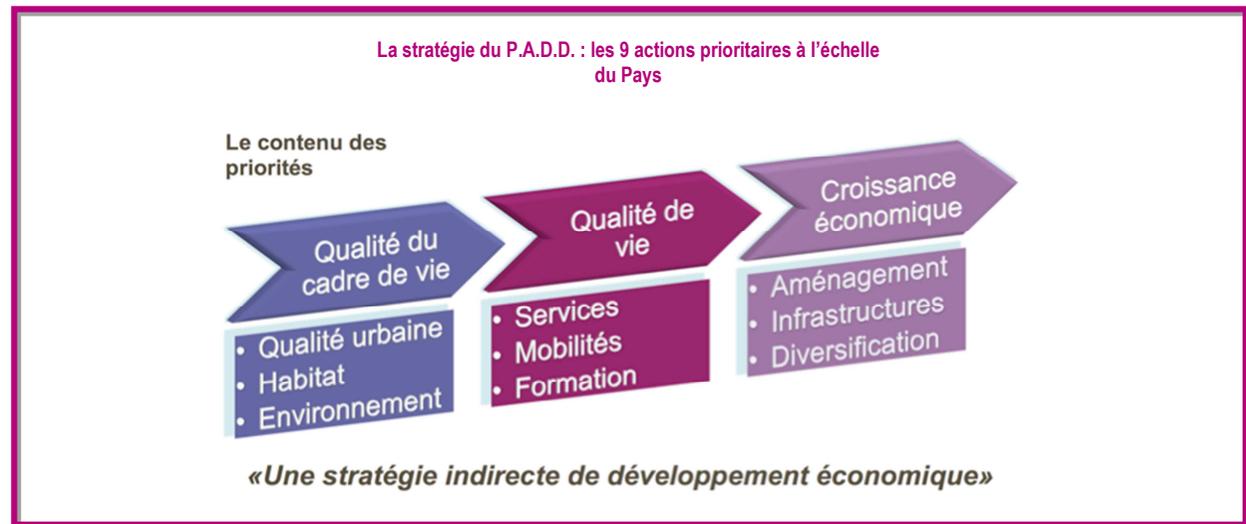
Ces réunions ont permis de mieux cerner les attentes, les spécificités de chaque territoire, et les questions jugées essentielles dans chaque espace du Pays.

Elles ont permis de préparer les grands axes du projet de territoire, à l'échelle du Pays mais, également, avec une déclinaison à l'échelle des EPCI.

Le P.A.D.D. traduit cette stratégie, qui est celle d'un développement de l'économie et de l'emploi, avec, comme levier principal, la qualité de vie des habitants, en axant la forme du développement du Pays Saint-Quentinois autour de facteurs qualitatifs, résumés dans trois objectifs fondamentaux :



A ces trois objectifs fondamentaux correspondent neuf actions prioritaires à l'échelle du Pays :



Ces neuf actions prioritaires s'appuient sur des priorités stratégiques qui forment le cœur du projet du Saint-Quentinois, et qui devront guider les actions entreprises et projets sur le Pays et au sein des SCOT.

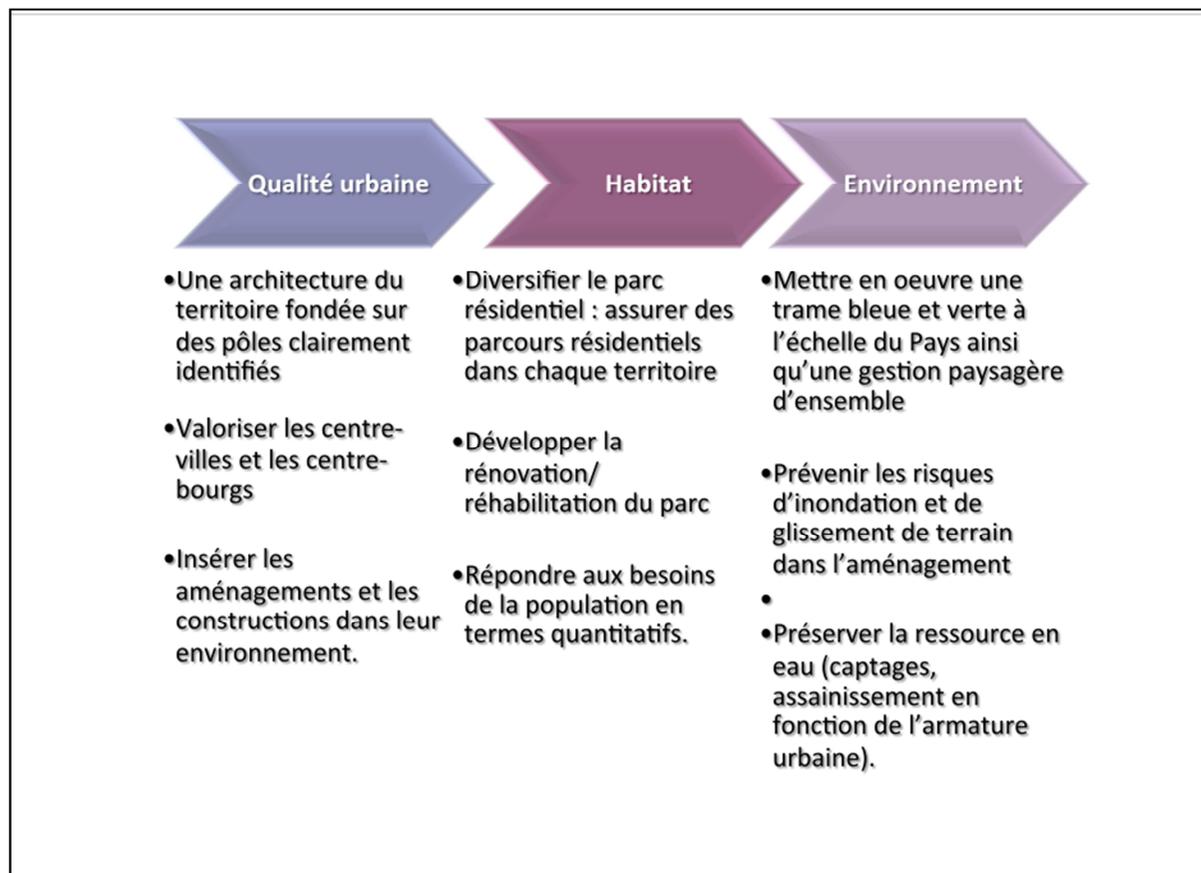
**La stratégie du P.A.D.D. : les priorités stratégiques qui nourrissent la réalisation des actions prioritaires.**

Ces **priorités stratégiques** ont été dégagées :

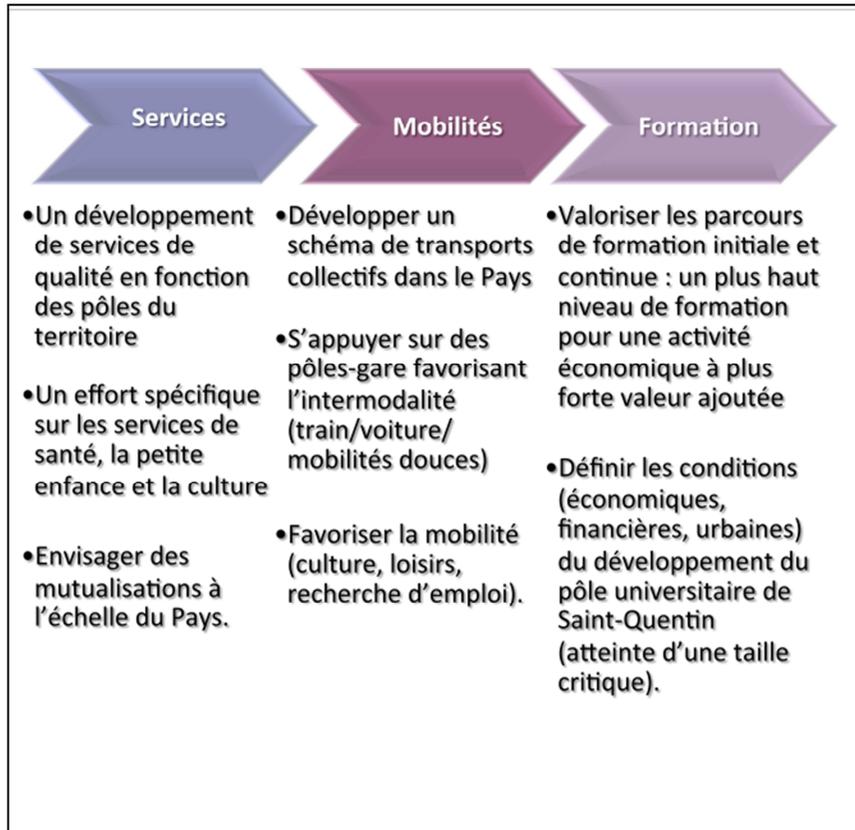
- parce qu'elles permettent de contribuer à la réalisation des actions prioritaires,
- parce qu'elles correspondent dans le même temps à des besoins réels de la population (plus ou moins aigus selon les communes et EPCI, mais cependant révélateurs de réalités dans l'ensemble du Pays),
- parce qu'elles constituent un corpus d'actions réalisables à l'horizon 2030, dans le cadre d'une mutualisation des moyens à l'échelle du Saint-Quentinois, et d'une organisation et coopération renforcée.

*Le SCOT ne possède aucun volet relatif à l'organisation des EPCI ou du Pays, et le PADD se borne, dans ce domaine, à souligner les présupposés et conséquences des choix opérés, qui donneront lieu, le cas échéant, au développement d'autres politiques publiques concourant à la croissance du territoire.*

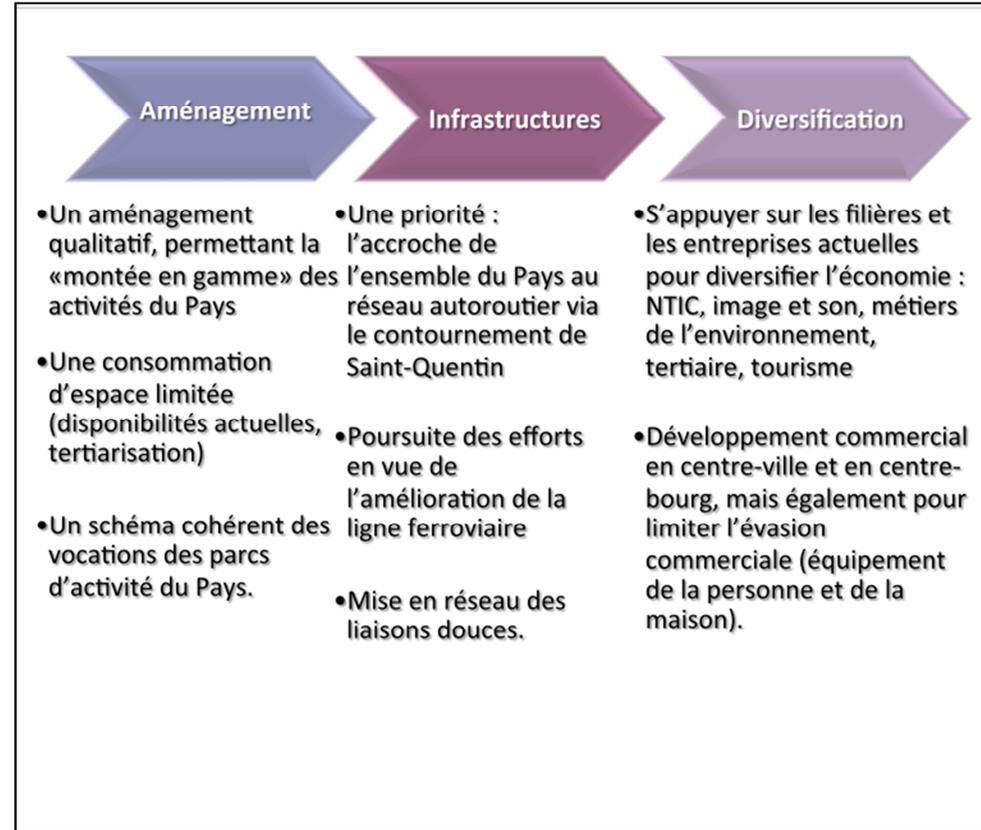
**Objectif : qualité du cadre de vie**

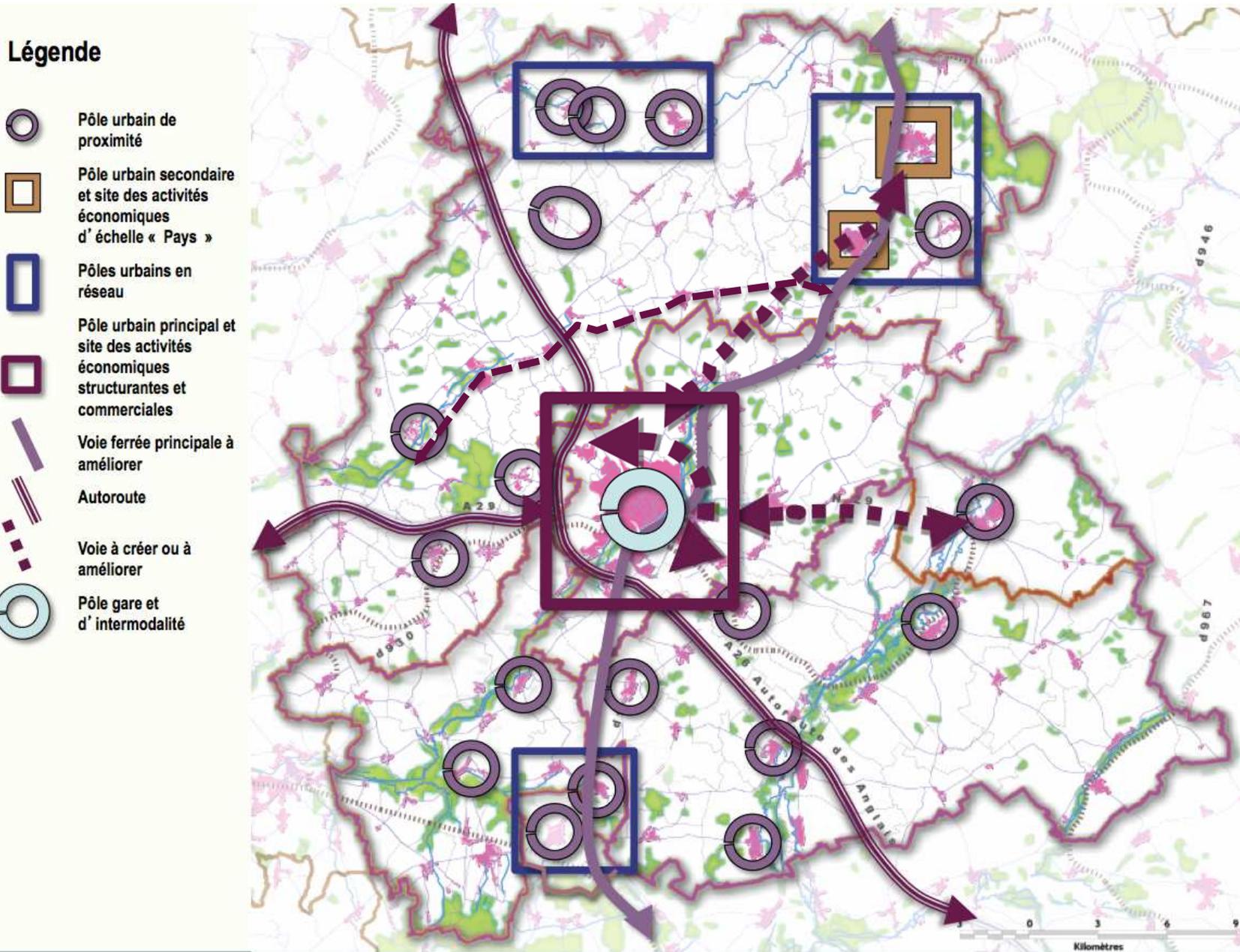


Objectif : qualité de vie



Objectif : croissance économique





## La place de l'agglomération de Saint-Quentin dans le projet de territoire

Ville-centre et seule véritable agglomération du Pays, Saint-Quentin et son agglomération constituent un élément central dans l'évolution de l'ensemble du Saint-Quentinois, sur le plan économique et de l'emploi, sur le plan des services et, plus généralement, comme « locomotive » du développement.

Comme on l'a vu, cette question a été au centre des réflexions ayant conduit à la détermination du projet de PADD, avec un choix de scénario mixte permettant à la fois à Saint-Quentin de jouer son rôle de « locomotive » et aux espaces ruraux de prévoir, dès maintenant, les conditions de leur « rebond » ou de leur développement propre.

Cette réalité, reconnue par tous à l'intérieur, mais également à l'extérieur de l'Agglomération, recèle en fait deux conséquences pour l'Agglomération de Saint-Quentin et la CASQ :

- La plupart des axes et orientations envisagées à l'échelle du pays trouvent à s'appliquer dans l'Agglomération de Saint-Quentin, compte tenu de son poids relatif dans le Pays ;
- Cette spécificité crée des obligations, des responsabilités, des impératifs même, à l'Agglomération de Saint-Quentin : dans le cadre de ses capacités, celle-ci a joué son rôle et entend continuer à le jouer, au compte de son propre développement et de celui du Pays tout entier.

Cette réalité est économique, une partie importante des emplois du Pays se trouvant (et devant continuer de se trouver, quelque soit le mode de développement des espaces ruraux) à Saint-Quentin, mais également en termes de services et d'aménités urbaines, utilisés par l'ensemble des habitants du Pays.

A ce propos, une place spécifique doit être rappelée pour le pôle universitaire de Saint-Quentin, dont le développement envisagé constitue sans doute à long terme une des opportunités les plus importantes pour tout le Pays.

Dans ces conditions, il faut noter que cet échange n'est en effet pas à sens unique : les travaux du Pays (et notamment sur la base de la charte du Pays 2005/2015) ont montré le profit que l'Agglomération de Saint-Quentin peut tirer de l'attractivité, notamment résidentielle, des autres territoires : l'échange « Pays » est une action mutuellement profitable et c'est sur cette base que le projet de territoire de la CASQ est établi, avec le souci de « porter » de développement économique et social de l'Agglomération mais également du Saint-Quentinois, dans une perspective d'équilibre entre les différents EPCI du Pays.

# Le « projet spatial » de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin

Dans ce cadre, le P.A.D.D. de l'Agglomération de Saint-Quentin envisage une nouvelle période d'évolution du territoire, symbolisée par le terme de «rebond», et visant un début d'inversion des courbes démographiques et d'emploi.

Cette perspective est ouverte par le constat que, dans la dernière période, sans résultats spectaculaires il est vrai, les matériaux de base de la «mise en mouvement» de l'Agglomération ont été accumulés, en termes de capacité de développement économique notamment.

L'objectif est donc celui d'un développement qualitatif de l'agglomération de Saint-Quentin : celui-ci doit être facilité et sous-tendu par une **modernité d'aménagement** qui offre un «signal fort» à l'ensemble du territoire.

Cela se traduit dans des objectifs d'organisation territoriale autour de trois grands principes :

- **cinq quadrants qualitatifs** en étoile autour de la ville, aux tonalités différentes (quadrants urbains, et quadrants du Val de Somme), comme éléments d'une organisation cohérente et évolutive qui intègre les parcs d'activité existants et oriente les créations ou extensions majeures pour l'activité et le commerce dans les quadrants à tonalité économique et commerciale (ouest et sud).
- un développement maîtrisé autour de **limites concentriques**, qui déterminent l'ampleur et la localisation du développement et visent à fournir un cadre aux urbanisations potentielles.

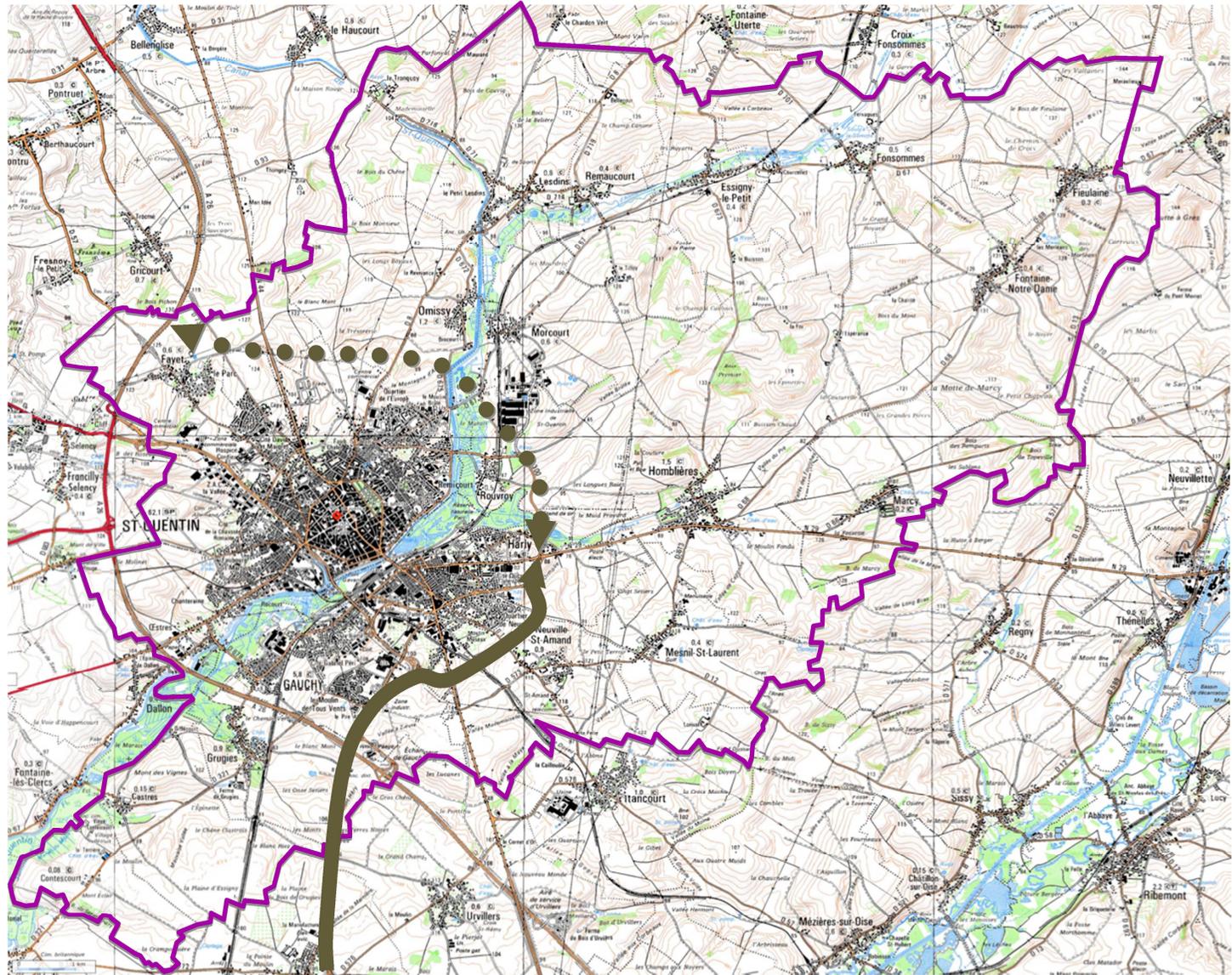
- un développement encadré par **trois trames territoriales** : une trame verte et bleue aux fonctions récréatives paysagères et écologiques, une trame urbaine intégrant des enjeux de nature en ville, une trame rurale à révéler dans une logique de préservation.

Ainsi les objectifs de l'agglomération ne sont pas, fondamentalement, des objectifs de croissance démographique, mais des objectifs de croissance qualitative et ciblée.

La traduction de cette stratégie de long terme en objectifs démographiques chiffrés a été réalisée par le PADD, avec une perspective d'une population en hausse limitée, tournant autour de 75 500 habitants en 2030, soit + 3 / +4 %, chiffre faible mais néanmoins significatif à long terme.

Schéma général des objectifs du PADD – vision à long terme

-  Limites de la CASQ
-  Val de Somme
-  Parcs d'activité et parcs commerciaux
-  « quadrants » du val de Somme
-  « quadrants » à tonalité économique et commerciale
-  « quadrant » à tonalité résidentielle
-  Axes structurants actuels
-  Axes structurants futurs
-  Coulées vertes et coupures d'urbanisation



## La traduction du projet en objectifs chiffrés :

### Les objectifs résidentiels

Les objectifs à horizon 2030 prévoient :

- Une population de 75 500 habitants, par diminution du solde migratoire actuellement très négatif, dans le cadre du rebond qualitatif du territoire présenté précédemment.
- Un besoin de construction correspondant à 5 400 logements soit 300 par an (accueil de populations nouvelles et desserrement résidentiel).

*Le nombre de logements projeté est basé sur plusieurs variables. Tout d'abord, du fait du vieillissement et des évolutions sociologiques, la taille des ménages va passer de 2,19 (2009) à 2,10 en 2030. Ainsi, même à population constante, il est nécessaire de disposer de plus de logements. De plus, le SCOT se place dans une perspective de 75 500 habitants. Pour loger cette population en 2030, il faudrait donc 35 952 résidences principales (75 500/2,10). Aujourd'hui, on dénombre 32 346 résidences principales, l'accroissement est alors de 3 606 résidences principales (35 952-32 346).*

*A ce chiffre, il convient d'ajouter le besoin de compensation des logements qui seront détruits, soit parce qu'ils sont obsolètes et difficilement réhabilitables, soit au cours des opérations de renouvellement urbain (parc privé ou parc social). On estime à 80 logements par an, donc 1 440 logements à 2030, les logements détruits dans le parc individuel + 300 logements détruits dans les grandes opérations, soit 1 740 logements détruits au total.*

*Au total, le besoin est de  $3\ 606 + 1\ 740 = 5\ 346$  logements à 2030, soit 300 par an.*

*Pour y répondre, 100 logements par an seront remis sur le marché du fait de réhabilitations et d'une baisse de la vacance d'ici 2030. La construction neuve aura un rythme moyen de 200 logements par an, permettant ainsi de répondre au besoin de 300 logements par an.*

*Il est à noter que, si ce chiffre est plus bas que celui des années passées et celui envisagé dans le Plan Départemental de l'Habitat, c'est que la diminution prévue de la taille des ménages est moindre que dans la période antérieure : d'une part, cette taille est déjà très faible, et, d'autre part, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin envisage d'accueillir une proportion plus élevée d'actifs, donc de familles avec enfants, ce qui limite la diminution de la taille des ménages. Or, les deux tiers du besoin net en logements (hors effet des destructions) sont liés à cette taille des ménages et non à l'effet démographique d'accroissement de la population.*

Dans ces conditions, les surfaces d'extensions urbaines nécessaires pour réaliser ces logements sont évaluées à environ 75 hectares. Pour l'explication de cette enveloppe, se reporter à la pièce « analyse et justification de la consommation d'espace ».

Le développement envisagé repose sur les orientations programmatiques suivantes :

- La densité moyenne des nouvelles opérations d'habitat s'établira entre 16 et 17 logements à l'hectare.
- Les communes réaliseront, toujours en moyenne, entre 20 et 30 % des nouveaux logements dans l'enveloppe urbaine existante, avec des différences entre les hameaux, les villages et les bourgs structurants que le PADD détermine avec précision pour créer une architecture du territoire qui serve son développement.

## Les objectifs économiques

- Les objectifs de création d'emplois, qui découlent de l'axe 3 du PADD « *S'affirmer comme un pôle économique structurant du Pays Saint-Quentinois* » seraient de l'ordre de 900 emplois supplémentaires à 2030 (soit une moyenne d'environ 50 emplois de plus par an).

Cet objectif est rendu nécessaire par l'existence d'un très faible taux d'emploi (59 emplois sur place pour 100 actifs résidents, chiffre en baisse depuis 1999) qu'il convient d'améliorer, pour faire face aux besoins de la population et pour limiter les migrations domicile-travail vers Saint-Quentin notamment.

- La consommation d'espace pour des surfaces d'activités sera limitée à environ 106 ha, une partie des emplois se situant dans le tissu urbain existant, notamment les emplois commerciaux, de services et artisanaux.

*Pour l'explication de cette enveloppe, se reporter à la pièce « analyse et justification de la consommation d'espace ».*

## SECONDE PARTIE :

# LA TRADUCTION DES CHOIX DU P.A.D.D. DANS LE D.O.O.

## Objectifs de la seconde partie

Le **Document d’Orientation et d’Objectifs** (D.O.O.) précise les objectifs et moyens que se donne le territoire pour assurer la mise en œuvre de sa stratégie.

L’explication des choix retenus pour établir les dispositions du DOO participe à l’analyse de sa pertinence par rapport à un certain nombre de référentiels :

- i. Le corpus légal et réglementaire, largement renouvelé par la Loi portant Engagement National pour l’Environnement (« Grenelle II »), et qui définit les objectifs et compétences du document d’urbanisme ;

- ii. Les documents «supérieurs» (SDAGE, SAGE, Schéma Régional Climat-Air-Energie – SRCAE, etc...) avec lesquels le SCOT doit être compatible ou qu’il doit prendre en compte ;
- iii. Les objectifs fixés par la collectivité porteuse du SCOT ;
- iv. La cohérence interne du processus qui s’analyse en particulier dans la cohérence entre la situation du territoire (diagnostic et état initial de l’environnement), le P.A.D.D. et le D.O.O.

Dans cette partie nous nous appuyons sur une lecture transversale des documents du SCOT à travers l’entrée des thèmes d’enjeux transversaux déjà proposés lors du rappel des enseignements tirés de la phase de diagnostic et d’état initial de l’environnement et cohérents avec les attentes fixées par les points i et ii, par ailleurs traités dans les pièces du SCOT relatives à la présentation générale du diagnostic (pièce N° 1.2) et à l’articulation du SCOT avec les documents « supérieurs ».

La présente partie porte donc sur les points i et iv et comporte une analyse de la transcription réalisée par le DOO des objectifs de politique publique fixés par le PADD.

## Les grands objectifs du D.O.O.

Dans cette partie du rapport de présentation, il s'agit d'expliquer comment, des constats et tendances dégagés lors de la phase de diagnostic et d'état initial de l'environnement, en passant par une phase prospective et stratégique, le processus de SCOT est arrivé à la production du document de moyens qu'est le D.O.O., et qui se structure en trois grandes parties qui abordent **les points-clés du projet**, à savoir

- La qualité environnementale, paysagère, et urbaine, base de la stratégie de développement, dite « stratégie indirecte de développement économique » ;
- Les objectifs de développement économique, commercial et démographique, et leur accompagnement à travers l'aménagement, qui constituent le « cœur de métier » traditionnel du SCOT ;
- et la gestion des ressources, comme contribuant à la qualité du cadre de vie et à la pérennité / durabilité du développement du territoire..

### Les grandes orientations du D.O.O.

#### I - La qualité environnementale, paysagère et urbaine

- La qualité environnementale au travers de la préservation de la biodiversité
- Les actions de préservation et de mise en valeur des paysages
- La qualité urbaine

#### II – Le développement économique, commercial et démographique

- Les objectifs de développement économique et le réseau des parcs d'activité
- Le développement du commerce
- Le Document d'Aménagement Commercial (DACOM)
- La préservation et le développement de l'agriculture
- Le développement du tourisme
- Les objectifs démographiques
- Les objectifs résidentiels
- Les transports et les déplacements

#### III - la gestion des ressources environnementales

- La gestion énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- La prévention des risques et des nuisances
- La gestion des ressources naturelles

# L'articulation du D.O.O. avec la stratégie exprimée dans le P.A.D.D.

Pour cela, nous partons des constats du diagnostic et de l'EIE, réalisés à l'échelle du Pays, et verrons comment ils aboutissent à une traduction :

- En termes **stratégiques**, au sein du P.A.D.D., et déclinés aux deux échelles (échelle Pays et échelle SCOT)
- En termes **d'objectifs et de moyens** d'action, au sein du D.O.O., définis à l'échelle de l'EPCI.

Cette analyse mettra ainsi en lumière la traduction de la stratégie du PADD dans le DOO.

**Point d'attention :**  
*Le développement démographique, résidentiel et l'équilibre territorial dans le D.O.O.*

Modes de développement	<p><b>Le P.A.D.D.</b></p> <p>Le P.A.D.D. adopte la stratégie d'un développement de l'économie et de l'emploi, fondé sur la valorisation des qualités intrinsèques du Saint-Quentinois (ressources paysagères et environnementales), et sur la qualité du cadre de vie (dans les espaces urbains notamment).</p> <p>Ce mode de développement vise une durabilité axée sur l'attractivité du Pays et la qualité de vie globale qu'il est susceptible d'offrir à ses habitants.</p> <p>Il se place dans une perspective d'inflexion de l'évolution démographique négative observée à l'échelle du Pays. Il projette ainsi d'atteindre à l'horizon 2030, une population en hausse limitée (75 500 habitants), correspondant à un besoin de 3 600 logements neufs.</p> <p>Les besoins à long terme (2030) de l'agglomération peuvent être estimés à 80 hectares pour l'ensemble des activités économiques et commerciales.</p>
	<p><b>Le D.O.O.</b></p> <p>La deuxième partie du D.O.O. fixe l'ensemble des objectifs de développement (économique, commercial, démographique), en précisant leur répartition spatiale et les moyens de leur mise en œuvre pour un territoire de qualité, et une consommation d'espace maîtrisée.</p> <p>Il répond à la logique de développement qualitatif mise en avant dans le P.A.D.D., en particulier à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un cadre donné au développement résidentiel, réalisé prioritairement dans les secteurs d'aménités proches, avec des objectifs de consommation d'espace maximale (75 ha à horizon 2030), de densité et de modalité de réalisation des extensions urbaines.</li> <li>- Il encourage la réalisation du développement économique dans des conditions organisées (schéma des parcs d'activités à l'échelle Pays, favorisation de l'emploi au sein du tissu urbain, DACOM précisant les potentiels commerciaux, remplissage prioritaire des 105 ha disponibles dans les parcs existant...).</li> </ul>

L'organisation de l'espace	<p><b>Le P.A.D.D.</b></p> <p>Le projet fixe des objectifs d'organisation territoriale à l'échelle de l'agglomération autour de trois grands principes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- cinq quadrants qualitatifs autour de la ville, aux tonalités différentes (quadrants urbains, et quadrants du Val de Somme), comme éléments d'une organisation cohérente</li> <li>- un développement maîtrisé autour de limites concentriques, qui déterminent l'ampleur et la localisation du développement</li> <li>- un développement encadré par trois trames territoriales : une trame verte et bleue aux fonctions récréatives paysagères et écologiques, une trame urbaine intégrant des enjeux de nature en ville, une trame rurale à révéler dans une logique de préservation.</li> </ul>
	<p><b>Le D.O.O.</b></p> <p>Le D.O.O. apporte une réponse opérationnelle à cette logique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- aux quadrants qualitatifs il fait correspondre une répartition des surfaces économiques et résidentielles programmées entre les communes (dans sa deuxième partie)</li> <li>- aux limites de développement concentrique il fait correspondre un objectif de priorisation des développements, dans un premier temps, dans la zone agglomérée, et des objectifs de densité et de programmation variant (cœur de ville / espaces péri-urbains / espaces ruraux) (dans sa deuxième partie)</li> <li>- aux trames territoriales il associe, au sein de sa première partie, trois types d'actions visant la préservation de la biodiversité, la mise en valeur des paysages et la qualité urbaine.</li> </ul>

L'équilibre du territoire	<p><b>Le P.A.D.D.</b></p> <p>Dans le cadre d'une qualité de vie réel support du développement, le P.A.D.D. envisage un renforcement des coopérations autour des équipements et services sur le territoire. Il dégager notamment certaines priorités concernant les services à la personne, les structures d'accueil pour les personnes âgées, les installations pour la santé.</p> <p>Il fixe aussi l'objectif stratégique d'aboutir à une desserte équilibrée du territoire, comprenant le développement des transports collectifs s'articulant autour des pôles de rabattement (pôles-gare de Saint-Quentin et de Bohain-en-Vermandois).</p> <p>Enfin, il affirme comme levier d'action l'objectif de diversifier le parc résidentiel afin notamment de développer la mixité sociale, au travers des logements sociaux, en accession, mais également du locatif libre et des logements pour des publics spécifiques : jeunes, personnes âgées...</p> <p><i>L'ensemble de ces objectifs entrent dans un cadre de développement défini par des « limites concentriques », qui expriment la répartition des objectifs de développement entre cœur de ville, espaces urbains potentiels, et villages ruraux.</i></p>
	<p><b>Le D.O.O.</b></p> <p>Le D.O.O. met en avant la nécessité de maintenir l'équilibre, à l'échelle de la CASQ, entre espaces ruraux et espaces urbains. Ainsi, il prévoit, dans sa deuxième partie, un développement démographique équilibré entre ces espaces.</p> <p>Cela permet de maintenir le rôle du pôle urbain au regard des fonctions de services et aménités aux habitants, et tout particulièrement en ce qui concerne les transports : le pôle Saint-Quentin fait l'objet de mesures qui visent à favoriser l'intermodalité en gare et améliorer la fréquence des trains, au service de l'ensemble de la communauté d'agglomération et du Pays.</p> <p>Par ailleurs, au sein de cet équilibre entre espaces agglomérés et espaces ruraux, un équilibre social est favorisé par le SCOT, en prévoyant une diversité des typologies et statuts des logements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au cours d'un processus de meilleure répartition des populations au sein des villages ruraux</li> <li>- En tenant compte, pour la zone agglomérée, du niveau de tension sur le marché locatif, notamment social, le taux de vacance du parc social, et les perspectives de développement démographique</li> </ul>

L'objectif est de permettre un « rebond » démographique à terme permettant, à la fois :

- le maintien des grands équilibres de la Communauté d'Agglomération, entre espaces ruraux et espaces urbains, **en rapport avec la stratégie du P.A.D.D. qui vise un équilibre territorial fondé sur une organisation « concentrique »** de l'urbanisation ;
- et la reprise de la croissance de la population dans la zone agglomérée et notamment dans la ville de Saint-Quentin, ce qui est une nécessité pour continuer d'y offrir, dans des conditions acceptables, des éléments économiques, d'équipements et de **services essentiels** à toutes les populations du Pays et **conforme à la stratégie de croissance qualitative avancée par le P.A.D.D.**

C'est pourquoi les emplacements des logements prévus à court et moyen terme sont planifiés comme suit :

- Dans une première période (jusqu'à 2016/2018), les opérations réalisables se situent essentiellement dans la zone agglomérée.
- A terme (période 2018/2030), une capacité plus importante pour les communes rurales (que le PADD appelle « le saint-Quentinois des villages ») est prévue, afin de maintenir, à cet horizon, les grands équilibres démographiques entre les secteurs de la Communauté d'Agglomération,

Sur l'ensemble de la période de projection du SCOT (jusqu'à 2030), les communes rurales devront pouvoir se développer dans l'objectif de maintenir et d'augmenter légèrement leur population.



La liberté de choix	<p><b>Le P.A.D.D.</b></p> <p>Le projet porté par le P.A.D.D. souhaite donner davantage de liberté de choix aux habitants du Saint-Quentinois en recherchant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la diversification et la rénovation du parc résidentiel, en tant que participant à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité,</li> <li>- une plus grande diversité sur le marché de l'emploi, à travers la diversification de l'économie</li> <li>- une diffusion des services et aménités (transports notamment) sur l'ensemble du Pays, avec un rôle clé à ce titre pour l'agglomération de Saint-Quentin qui se trouvera au centre des coopérations et éventuelles mutualisations.</li> </ul>
	<p><b>Le D.O.O.</b></p> <p>Le D.O.O. s'applique à organiser la mise en œuvre de moyens cohérents en faveur d'une plus grande liberté de choix autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une offre résidentielle répondant à la diversité des besoins envisagés : typologie et taille, statut, afin de permettre notamment l'accueil d'actifs et d'étudiants, d'assurer des conditions adaptées aux personnes âgées. Il s'agira notamment d'assurer une proportion minimale d'habitat groupé de 40% dans la zone agglomérée, et 15% dans les communes rurales</li> <li>- de possibilités d'emploi plus diversifiées, puisqu'il organise les conditions du maintien de la diversité du tissu économique au sein du SCOT (cf. thématique précédente)</li> <li>- d'une organisation renforcée des transports (notamment à travers un réseau viaire clarifié, des transports en commun développés : bus, transport à la demande, un réseau de liaisons douces organisé, ...)</li> </ul>

**Point d'attention :**

*La qualité urbaine au sein du D.O.O., pour un mode de développement fondé sur la qualité du cadre de vie, et pour une plus grande liberté de choix.*

Dans ses objectifs de logements, le SCOT ne se base pas que sur la construction neuve mais également sur la **rénovation du bâti**, susceptible de remettre sur le marché de l'acquisition ou de la location des logements aujourd'hui vacants (l'objectif du SCOT est de réhabiliter et de remettre sur le marché une moyenne de 100 logements par an.).

La priorité, dans ce domaine, est dans la **lutte contre l'insalubrité**, qui inclut la précarité énergétique, et la vacance résidentielle.

Cette orientation du D.O.O. se décline en plusieurs formes d'actions :

- Des actions visant à parachever le programme de rénovation urbaine (PRU)
- Des actions visant à poursuivre le renouvellement du parc social obsolète
- Des actions visant à achever le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD),
- Des actions ayant comme objectif de développer la qualité urbaine dans les quartiers périurbains nord de Saint-Quentin, afin de créer une dynamique de rénovation résidentielle, par l'établissement d'un « plan-guide » pour l'évolution des espaces publics (aération de certains cœurs d'îlots, création d'espaces verts, circulations douces, stationnement, etc...).
- Des actions visant à faciliter la rénovation / requalification du parc privé à destination des propriétaires-occupants ou des locataires.

Par ailleurs, la création de logements devra **faciliter le parcours résidentiel des habitants actuels et futurs**, et tiendra compte de la proximité des aménités et services urbains, ainsi que de la constitution des tissus urbains dans sa programmation de différentes typologies et différents statuts de logements.

**Le P.A.D.D.**

L'objectif du territoire est de développer une attractivité économique ciblée, donc une « montée en gamme » de l'emploi local, **tout en maintenant l'activité agricole**. Le P.A.D.D. fixe l'objectif d'organiser les conditions de **regain d'attractivité**, en passant par l'aménagement des parcs d'activités (qualité, reconversion des friches, rénovations, évolution vers d'autres activités, ...), et en dynamisant les commerces de centre-bourgs.

Ces conditions seront favorables à la croissance économique et à sa diversification s'appuyant sur des filières porteuses :

- Le secteur des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), déjà présentes dans le territoire ;
- Le secteur de l'image et son ;
- Les métiers de l'environnement ;
- Les activités tertiaires ;
- Le tourisme.

A ce titre, Saint-Quentin s'affirme comme **pôle tertiaire d'agglomération**, établissant le lien avec le pôle-gare et soutenant la diversification de l'économie.

**Le D.O.O.**

Le D.O.O. du SCOT précise au sein de sa deuxième partie les moyens que le territoire se donne pour créer les conditions du maintien de l'ensemble des activités qui porteront le rebond et la croissance de demain. Il s'agit notamment de :

- Favoriser la **reconquête des parcs d'activités existant** (pour une reconversion, une réhabilitation, une densification) et le développement d'un parc dédié à l'équipement pour la maison dans la zone de Saint-Quentin Sud
- Favoriser le développement du **tourisme** (liaisons douces, hébergements diversifiés, haltes nautiques)
- Favoriser le maintien et l'évolution de **l'activité agricole**, en préservant des terres fonctionnelles
- Favoriser le développement d'une **armature commerciale cohérente** répartie entre villages ruraux, centralités, et agglomération
- Valoriser les possibilités de développement ou de maintien de l'emploi au sein du tissu urbain, afin de pérenniser les **activités tertiaires** dans la zone agglomérée, et porter le développement d'un pôle tertiaire autour du pôle gare de Saint-Quentin.

**Point d'attention :**

*L'organisation et la mise en réseau des espaces commerciaux, pour un regain d'attractivité à l'échelle de la communauté d'agglomération et du Pays*

Les objectifs commerciaux de la communauté d'agglomération sont organisés autour de la mise en réseau des différents espaces commerciaux, en distinguant ce qui concerne la **zone agglomérée** (communes de Saint-Quentin, Harly, Gauchy) et les **bourgs et les villages ruraux**.

⇒ **Les bourgs et les villages ruraux** doivent bénéficier du « rebond » démographique attendu pour maintenir et développer les commerces de proximité et les services associés.

⇒ **Les communes de la zone agglomérée hors Saint-Quentin** ont vocation à développer à la fois le commerce de proximité à destination tant de leurs habitats que de ceux des communes proches, et le commerce intermédiaire ou spécialisé dans la perspective d'un « maillage d'agglomération ».

⇒ **Le cœur de ville de Saint-Quentin**, pour lequel l'enjeu du maintien et du développement du commerce urbain est essentiel pour tout le Pays, certains types de commerces ne pouvant se localiser qu'à Saint-Quentin et pouvant jouer le rôle de « locomotive » pour l'ensemble de l'agglomération et du Pays. De ce point de vue, l'attractivité renforcée de Saint-Quentin doit bénéficier à tous les types de commerces : l'objectif est de créer un « **effet de flux** » positif pour l'ensemble des activités commerciales.

Les objectifs urbains qui correspondent à ces axes de développement se concentrent sur plusieurs secteurs :

- **Le cœur commercial autour de la Place de l'Hôtel de Ville,**
- **La rue d'Isle**, dont l'évolution peut être vue comme un « témoin » de l'extension ancienne, mais actuellement en péril, d'un commerce dense dans le « cœur de ville étendu » ;
- **Le Quai Gayant**, dont l'évolution à long terme doit permettre l'émergence d'une nouvelle polarité commerciale, complémentaire aux pôles centraux existants,
- **Les commerces de proximité des « quartiers péri-centraux »** au-delà des boulevards, dont le maintien et l'adaptation représentent un enjeu social et urbain fort.
- **Les secteurs commerciaux périphériques qui doivent mettre en oeuvre une double** logique d'aménagement du territoire et de flux : celle qui provient des besoins quotidiens ou hebdomadaires des ménages de l'agglomération, et de celle qui répond aux besoins plus exceptionnels des consommateurs d'un bassin élargi.

La prévention des risques	<p><b>Le P.A.D.D.</b></p> <p>En tant que contribuant à l'atteinte d'un meilleur cadre de vie, la gestion des risques est pleinement intégrée à la stratégie du P.A.D.D. Elle se porte sur les risques naturels, avec leur prise en compte dans l'aménagement et la mise en œuvre d'actions préventives, et la prise en compte des risques technologiques.</p> <p>Le projet intègre et anticipe de plus les risques inhérents au développement, en prévoyant les conditions du maintien d'une trame naturelle, paysagère et écologique fonctionnelle, et en se projetant vers un développement sobre en consommation de ressources (espace, énergie, eau).</p>
	<p><b>Le D.O.O.</b></p> <p>Le D.O.O. prévoit les conditions d'encadrement et d'accompagnement du développement économique et démographique dans sa troisième partie, entièrement dédiée à la gestion des ressources. Celle-ci précise la manière dont le développement devra intégrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une <b>prise en compte systématique des risques</b> technologiques et naturels, et notamment des coulées de boues, grâce notamment à des actions de prévention (maintien des haies, gestion des ruissellements, ...)</li> <li>- une <b>maîtrise des consommations énergétiques et rejets atmosphériques</b>, dans le cadre d'opérations de rénovation énergétique de l'habitat, du développement des énergies locales renouvelables (bois, biomasse, grand éolien), et du développement des liaisons douces.</li> <li>- une <b>gestion raisonnée de la ressource en eau</b> (protection des périmètres de captage, économies d'eau, amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement).</li> </ul>

La qualité du cadre de vie	<p><b>Le P.A.D.D.</b></p> <p>La stratégie du P.A.D.D. repose entièrement sur la qualité du cadre de vie, qu'il s'agisse de l'échelle Pays ou de l'échelle du SCOT de Saint-Quentin : c'est à la fois la qualité urbaine (avec des polarités urbaines bien identifiées, dont Saint-Quentin constitue le point de rayonnement central), la qualité de l'habitat (rénovation et réhabilitation), et la qualité environnementale qui doit concourir à fonder un socle sur lequel pourra s'appuyer la croissance économique sur le long terme.</p> <p>La qualité environnementale se fonde sur la maîtrise de l'énergie, le respect du cycle de l'eau et de sa qualité, et l'affirmation de trois trames à l'échelle de l'agglomération de Saint-Quentin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une <b>trame verte et bleue</b>, support d'une biodiversité riche et préservée,</li> <li>- la <b>trame paysagère</b>, support de fonctions et d'aménités nombreuses,</li> <li>- et la <b>trame urbaine</b>, qui intègre des éléments de nature et de qualité environnementale dans l'aménagement et la construction.</li> </ul>
	<p><b>Le D.O.O.</b></p> <p>La première partie du D.O.O. reprend cet axe stratégique fondamental en lui faisant correspondre des moyens opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il <b>organise une trame fonctionnelle qui soutient la biodiversité</b>, signifiant des espaces naturels dont la vocation sera préservée (cœurs de biodiversité, notamment aux abords de la Somme), et des continuités écologiques qui seront maintenues ou recrées (dans une logique de connexion avec les territoires voisins).</li> <li>- il <b>déclina des actions de préservation des paysages</b> : coupures d'urbanisation stratégiques, préservation des structures végétales du paysage agricole, valorisation du paysage bâti et du Val de Somme.</li> <li>- il <b>fixe des principes de qualité urbaine</b>, qui reposent sur le respect des identités locales, sur l'insertion dans le paysage des espaces urbains à vocation résidentielle ou d'activités économiques.</li> </ul>

**Point d'attention :**

*De la trame verte et bleue stratégique à la trame écologique du D.O.O., en passant par la vallée de la Somme...*

Au sein de sa trame verte et bleue, le P.A.D.D. reconnaît la vallée de la Somme comme une composante fondamentale de la diversité du patrimoine paysager et écologique local. Toutefois, celle-ci s'avère sensible du fait de son importante multifonctionnalité (*paysagère - écologique* : elle constitue un réservoir de biodiversité majeur et joue un rôle essentiel dans le fonctionnement écologique global du territoire - *touristique et récréative*).

Le D.O.O. fait sien cet enjeu et valorise la vallée de la Somme dans sa continuité et dans sa multifonctionnalité :

- Au sein de la trame fonctionnelle écologique, la vallée de la Somme est reconnue comme cœur de biodiversité, faisant l'objet de protections particulières, et se trouvant au centre d'un maillage écologique préservé voire reconstitué, à partir des continuités écologiques.
- L'aménagement du bassin et du Quai Gayant représentant un enjeu fondamental pour l'attractivité de la ville-centre, contribue à la préservation et la valorisation, notamment urbaine, de cette trame verte et bleue.

# **RAPPORT DE PRESENTATION**

**(pièce 1)**

**Pièce 1/0b :**

## **ANALYSE ET JUSTIFICATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE**

## Analyse de la consommation d'espace dans les dix années précédant l'approbation du SCOT

Cette analyse, qui porte donc sur la période 2003/2013 (date probable d'approbation du SCOT), s'appuie sur 4 sources :

- **Corine Land Cover**, programme européen (UE/IFEN) décrivant à larges mailles l'ensemble du territoire continental;
- **Etude spécifique de la DREAL Picardie** consacrée aux surfaces liées à la construction de logements (2012) ;
- **Recensement général agricole (RGA)** : 2000 et 2010 à l'échelle communale ;
- **Etude spécifique au SCOT de la CASQ**, à partir des données cadastrales.

Ces données, dont l'origine, les méthodes et la « maille » sont différentes, doivent être mises en équivalence :

### La base de données Corine land Cover (CLC)

#### RAPPEL

La base Corine Land Cover vise à faire un inventaire de l'occupation physique du sol européen. A partir d'images satellites de précision 20 mètres, elle ne référence, en règle générale, que les espaces homogènes de plus de 25 ha (photo-interprétation).

évolutions lentes ou sporadiques de l'urbanisation. Ce manque de précision la rend par ailleurs inadéquate pour une analyse à l'échelle communale: certains communes peuvent apparaître comme non urbanisées, non pas par absence de tissu urbain, mais de par sa répartition en poches, de superficie inférieure à 25 ha chacune. Les données sont disponibles pour 1990, 2000 et 2006, permettant d'établir des comparaisons dans le temps.

**De par ses méthodes et objets, les mesures ainsi réalisées cette base des données constituent quoi qu'il en soit des indications a minima de l'urbanisation.**

Les chiffres fournis par CLC sont les suivants pour chaque EPCI du Pays :

SCOT	Evolution des terres agricoles d'après Corine Land Cover *			Evolution des terres artificialisées d'après Corine Land Cover *		
	Entre 1990 et 2000	Entre 2000 et 2006	Entre 1990 et 2006	Entre 1990 et 2000	Entre 2000 et 2006	Entre 1990 et 2006
St Quentin	-102	-127	-229	102	127	229
vallée de l'Oise	-2	152	150	-14	-20	-34
St Simon	-3	-15	-18	3	15	18
Val d'Origny	0	-1	-1	0	-73	-73
Pays du Vermandois	0	-31	-31	0	31	31
<b>Saint Quentinois</b>	<b>-107</b>	<b>-22</b>	<b>-129</b>	<b>91</b>	<b>80</b>	<b>172</b>

## L'étude spécifique de la DREAL Picardie

Les données suivantes sont tirées de l'étude de la DREAL Picardie « *La consommation d'espaces pour l'habitat et les activités en Picardie. Mesure et analyse par les fichiers fonciers* » - Mai 2012 :

- 38 ha ont été consacrés à la construction de **logements entre 2003 et 2008, soit 7,6 ha par an**, dont 22 ha en territoire artificialisé, 14 ha sur des terres agricoles, 2 sur des forêts et milieux semi-naturels.
- Sur les 16 hectares hors territoires artificialisés, 236 logements ont été construits de 2003 à 2008, soit une densité de **15 logements par hectare pour les extensions**.
- 83% des logements étaient construits dans des territoires artificialisés entre 2003 et 2008 (les extensions situées dans les espaces tampons des zones urbanisées sont comptées dans les territoires artificialisés, les 83% de logements ne sont donc pas tous situés dans l'enveloppe urbaine)
- **De 1999 à 2008**, l'habitat individuel a mobilisé **26 ha en dehors de la tache urbaine**, pour une densité moyenne de 10,1 logements par hectare.

Ces chiffres proviennent du croisement des fichiers fonciers avec le Mode d'Occupation du Sol de 2002 réalisé par le Conseil Régional de Picardie, qui permet de produire une mesure de la consommation d'espace liée à la construction de logements sur la période 2003-2008.

Ces chiffres, cependant, ne portent pas les équipements, les activités économiques et les infrastructures.

## Le recensement général agricole (RGA)

Le RGA fournit la surface agricole utilisée (SAU) en hectare pour chaque commune française.

Mais cette SAU est la SAU des exploitations ayant leur siège dans la commune et non celle des terres agricoles localisées dans cette commune ; elle est donc susceptible de perturbations importantes, liées à des surfaces agricoles de la commune non comptabilisées, et, dans l'autre sens, à des surfaces agricoles hors de la commune comptabilisées dans cette commune.

La variation de ces éléments peut être très importante, comme le montre le tableau de l'évolution 1988/2010 de la SAU des exploitations des communes de la CASQ (unité : hectares) :

Commune	2010	2000	1988
Castres	103	95	52
Contescourt	295	1 358	0
Essigny-le-Petit	329	409	292

Fayet	245	257	391
Fieulaine	1 541	1 522	1 459
Fonsommes	916	807	995
Fontaine-N-Dame	1 260	1 373	1 454
Gauchy	0	0	0
Grugies	1 583	1 608	1 596
Harly	7	8	48
Homblières	1 189	1 406	1 298
Lesdins	627	507	644
Marcy	1 029	1 103	603
Mesnil-St-Laurent	891	921	663
Morcourt	131	129	335
Neuville-Saint-Amand	993	874	790
Omissy	126	168	415
Remaucourt	989	820	549
Rouvroy	264	256	301
Saint-Quentin	828	878	1 044
<b>TOTAL CASQ</b>	<b>13 346</b>	<b>14 499</b>	<b>12 929</b>

## L'étude spécifique au SCOT de la CASQ

Une étude spécifique au SCOT a été réalisée dans le cadre de l'élaboration, à partir des cadastrales 2003 et 2012.

La méthodologie de cette étude est la suivante :

- Une zone tampon de 20 mètres a été appliquée aux bâtiments représentés sur les cadastres de 2003 et 2012 ;
- L'union de ces entités donne les surfaces suivantes :
  - 2 021 hectares en 2003 ;
  - 2 114,8 hectares en 2012 ;
  - soit 93,8 ha en 9 ans ou 10,4 ha par an ;
- **Avantages** : systématique, menée à l'échelle de chaque commune, cette étude prend en compte aussi bien les surfaces résidentielles que les équipements publics et les activités ;
- **Limites** : cette méthode n'intègre pas les voiries et autres espaces aménagés en dehors de la zone tampon autour des bâtiments, notamment pour la zone du Parc des Autoroutes. Toutefois, un nombre important de parcelles ont conservé une vocation agricole malgré les aménagements.

**Pour mieux intégrer les voiries et espaces aménagés des zones résidentielles essentiellement, cette étude a été complétée par une analyse avec une zone tampon de 25 m définie par une dilatation/érosion. Cette méthode, plus fine, a permis d'obtenir les résultats suivants:**

- **2 370 hectares en 2003 ;**
- **2 477 hectares en 2012 ;**
- **soit 107 Ha en 9 ans ou 12 Ha / an ;**

Dans cette enveloppe, sur 9 ans, 70 Ha ont été affecté au résidentiel et 37 Ha aux activités économiques soit une consommation de **7,8 Ha / an pour l'habitat** et **4,1 Ha / an pour les activités économiques** (bâtiments). Toutefois, l'activité économique a généré la création de routes et aménagements hydrauliques importants si l'on analyse les photographies aériennes.

### Conclusion

Les données ne sont pas spontanément convergentes, compte-tenu de leur origine différenciée et de leur méthodologie variée :

- La base de données européenne CLC fournit pour la CASQ un total d'artificialisation des sols d'un minimum de 127 Ha. de 2000 à 2006, soit 21,2 Ha. par an en moyenne ;
- Le RGA, malgré la très grande précision de ses données, est peu utilisable pour la connaissance de la consommation d'espace passée ;
- L'étude de la DREAL Picardie montre que pour ce qui concerne le logement, en territoire artificialisé, la consommation

d'espace a été de 22 ha. de 2003 à 2008, soit une moyenne de 4,4 Ha. par an ;

- L'analyse cadastrale, avec ses limites, montre une consommation moyenne de 12 Ha. par an.

Il est clair que si une partie importante de la consommation d'espace de la CASQ a été liée à l'activité économique, celle-ci n'a pas utilisé en totalité les surfaces prévues, une partie des surfaces des opérations d'aménagement étant toujours occupée par l'activité agricole.

La base de données CLC présente une lacune liée à sa maille d'analyse, mais celle-ci est moins importante dans le cas des activités économiques, qui constituent des opérations importantes et d'un seul tenant.

Pour disposer d'une comparaison au plus proche de la réalité, l'analyse sur les bases cadastrales est toutefois celle qui est la plus pertinente.

**On peut donc estimer que la consommation d'espace dans les dix années (2003/2013) précédant l'approbation du schéma a été de l'ordre de 119 hectares au total, dont 78 ha pour l'habitat et 41 ha pour l'activité économique.**

# Justification de la consommation d'espace prévue dans le SCOT

## Pour le résidentiel

Sur la base des calculs explicités dans la première partie du présent rapport de présentation concernant les objectifs de population et leur traduction en termes de besoin en logement, le DOO prévoit que besoins de création résidentielle conduisent affecter environ 180 hectares à la construction de logements à 2030. 40 % de ce besoin est à trouver dans le tissu urbain existant, soit environ 72 ha.

Une partie de ce besoin est à trouver dans l'utilisation des friches industrielles urbaines pour le résidentiel. Compte-tenu de ce qui a été déjà résorbé et des sites permettant un réel développement résidentiel, les friches Vélifil et Vergauwe à Saint-Quentin ont été identifiées comme prioritaires, le site Vélifil étant dédié à une opération mixte activités/habitat.

Dans ces conditions, et compte-tenu des surfaces actuellement urbanisables dans les POS et PLU approuvés, le besoin en surfaces d'extension urbaine nouvelles est de 75 hectares. Le total des nouvelles ouvertures à l'urbanisation à long terme ne pourra dépasser ce chiffre.

Dans une première étape courant au moins jusqu'à 2018, les ouvertures à l'urbanisation ne dépasseront pas 43 hectares, qui constituent la limite fixée pour l'élaboration initiale du PLU intercommunal de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin, tant pour les zones urbanisables à court terme que pour celles urbanisables à plus long terme (*somme algébrique de toutes les surfaces nouvelles créées et des surfaces prévues dans les POS et PLU communaux anciens et supprimées par le PLU intercommunal*).

Les surfaces supplémentaires seront mobilisables à la condition expresse de la réalisation des opérations résidentielles correspondant aux surfaces initialement prévues, et sous réserve d'une demande résidentielle existante et constatée par l'observatoire du logement à l'aide d'indicateurs tels que la réduction de la vacance résidentielle et de la réduction des durées de commercialisation des programmes résidentiels locatifs et en accession à la propriété.

Pour le suivi de l'utilisation de cette enveloppe, les zones à urbaniser (1AU) des PLU approuvés avant la date d'approbation du SCOT ne sont pas comprises dans cette enveloppe.

Les zones d'urbanisation future (2AU) et les nouvelles zones 1AU et 2AU seront, elles, prises en compte et imputées sur l'enveloppe maximale de consommation.

**Pour analyser la consommation d'espace prévue pour le résidentiel, il faut donc ajouter les surfaces actuellement classées en 1 AU et non urbanisées (33 Ha) aux surfaces d'urbanisation nouvelle prévues (75 Ha.) soit un total de 108 Ha.**

### Pour l'activité économique

Le DOO note que le primat accordé à l'extension limitée des surfaces d'activité dans la communauté d'agglomération se traduit par un bilan des surfaces nouvelles extrêmement limité, de l'ordre de 10 hectares à long terme (2030), l'extension de la zone du Royeux, de l'ordre de 23 Ha., étant déjà urbanisable, pour l'essentiel, dans les documents locaux d'urbanisme.

**Les règles de suivi étant les mêmes que pour le résidentiel (distinction 1AU/2AU), ce sont donc 23 H. qui sont prévus au total (dont 10 Ha. en 2AU pour l'activité économique.)**

### Pour le commerce

#### **2 ZACOM impactent la consommation d'espace pour un total de 55 Ha.**

- Dans cette enveloppe, 50 Ha sont dédiés à la zone commerciale « Porte de Saint-Quentin-Sud » qui répond, d'abord, aux défis économiques et d'emploi qui sont ceux du Saint-Quentinois. La zone d'emploi de Saint-Quentin comptait, fin 2013, 15,9 % de chômeurs et constituait la 14<sup>ème</sup> zone d'emploi comptant le plus de chômeurs au sein des 303 zones

d'emploi métropolitaines (source : INSEE, 2013).

Après un effort significatif, dans les dernières années, sur le plan de l'activité industrielle, et des nouvelles technologies, au travers des surfaces d'activité dédiées, la Communauté d'Agglomération ne pouvait pas passer à côté du gisement d'emploi représenté potentiellement par le commerce.

Le développement de ce nouvel espace d'activité commerciale vise à favoriser la création de 850 à 1 000 emplois, ce qui, théoriquement, représenterait 12 % des chômeurs de la zone d'emploi. Ce potentiel de croissance est à rapprocher de la perte d'emplois industriels, mais également de la perte d'emplois agricoles, la plus importante en pourcentage : - 66 % depuis 1962, soit - 2 500 emplois (UTA : unités de travail annuel, AGRESTE, 2013).

Il s'agit donc d'un investissement d'avenir, à long terme, pour lequel la Communauté d'Agglomération répond à un enjeu d'intérêt général.

La localisation de la nouvelle zone commerciale obéit ensuite à des enjeux d'aménagement et d'équilibre de

l'organisation des polarités de l'agglomération : la création d'un nouveau pôle d'emploi et commercial au Sud de l'Agglomération permettra de rééquilibrer les flux à l'échelle de l'agglomération et d'améliorer l'accessibilité de ce secteur, en fonction des réseaux de transports individuels et collectifs.

Cet enjeu de rééquilibrage vers le sud est d'autant plus fort que tout développement significatif des zones commerciales périphériques existantes est exclu, compte-tenu de l'encombrement de ces zones, en particulier les jours de forte affluence, et de saturation générale des réseaux (engorgement, stationnements, sécurité des piétons, etc...). Le SCOT limite d'ailleurs fortement le développement des zones existantes dans l'objectif de ne pas aggraver les dysfonctionnements croissants actuels.

Le développement commercial de l'agglomération nécessitait obligatoirement la création d'une nouvelle zone dans un secteur (sud) actuellement peu desservi, et bénéficiant d'une bonne accessibilité, qui sera renforcée, à terme, par une desserte adaptée en transports collectifs. Le SCOT prévoit en effet une accroche des espaces commerciaux significatifs nouveaux aux réseaux de transports collectifs urbains, en fonction

de leur localisation et de leur mise en service et montée en puissance progressive.

Ces capacités nécessaires à long terme, ne pouvaient pas non plus être couvertes en utilisant les terrains aménagés mais non encore utilisés des parcs industriels et d'activité existants. Il convient en effet, pour des raisons de risques industriels et technologiques (l'addition d'établissements présentant un certain niveau de risques crée une situation réglementaire spécifique, impropre aux flux de personnes générés par l'activité commerciale), de flux, de lisibilité des implantations, de respecter la vocation industrielle des parcs d'activité, qui ne peuvent être reconvertis sans dommages en parcs commerciaux étant donné leur structure interne, d'autant que les commerces visés pour la zone commerciale nécessitent des grandes parcelles dont le dessin ne coïncide pas avec le plan d'aménagement des parcs industriels.

Cette exigence d'aménagement conduit à créer les capacités nécessaires en lien avec le tissu urbanisé, mais en-dehors des espaces existants. Dans ce cadre, les capacités nécessaires à long terme ont été déterminées au plus juste (50 ha.).

Pour autant la préservation de l'agriculture et de ses surfaces constitue une préoccupation forte pour les élus communautaires et la nécessité d'une utilisation économe de l'espace agricole est un principe fort dans leurs stratégies d'aménagement et d'urbanisme.

Il est à cet égard prévu un phasage de l'aménagement (3 phases) permettant de ne pas immobiliser des surfaces non utilisées, et, donc, de conserver en agriculture les espaces non encore commercialisés.

## Conclusion

**La consommation d'espace prévue pour le SCOT de la CASQ est donc de  $108 + 23 + 55 = 186$  Ha. à 2030, soit une moyenne maximale de 10,9 Ha. par an répartie ainsi :**

- **Habitat : 108 Ha soit 6,4 Ha / an ;**
- **Activités et commerce : 78 Ha soit 4,6 Ha / an**

La comparaison entre la consommation passée et les objectifs futurs peut être établie ainsi :

- **Pour l'habitat, cette consommation de 6,4 Ha / an est inférieure à la consommation passée, qui était de 7,8 Ha / an.** Cette diminution n'est pas négligeable, mais, surtout, elle recouvre des réalités et des objectifs fondamentalement différents : la période passée a vu la population baisser dans des proportions importantes, alors que l'objectif qui correspond aux objectifs de consommation future est un objectif de développement démographique, raisonnable, mais réel. L'intensité urbaine est donc, dans le SCOT, en augmentation importante.
- **Pour les activités et le commerce, la consommation prévue est de 4,6 Ha / an soit légèrement plus élevée que la période passée (4,1 Ha / an).** Cette consommation est justifiée par l'ensemble des motifs exposés dans le présent rapport et dans le projet du territoire au travers du PADD et du DOO, et notamment par les très forts besoins d'emploi des habitants du territoire, pour lesquels il est nécessaire de prévoir des capacités foncières permettant des implantations d'entreprises suffisantes en nombre à long terme.